MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante et unième séance – Lundi 30 janvier 2012, à 17 h

Présidence de M^{me} Alexandra Rys, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: MM. Alexis Barbey, Jean-François Caruso, Jean-Philippe Haas, Soli Pardo, M^{me} Maria Pérez, M. Pierre Rumo, M^{me} Brigitte Studer et M. Alexandre Wisard.

Assistent à la séance: *M. Pierre Maudet*, maire, *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M*^{mes} *Sandrine Salerno*, *Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs

CONVOCATION

Par lettre du 6 janvier 2012, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 17 janvier, mercredi 18 janvier et lundi 30 janvier 2012. à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal

1. Communications du Conseil administratif.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je donnerai deux informations. La première au nom du Conseil administratif. Mesdames et Messieurs, vous savez – mais par acquit de conscience, je le précise – que ce soir le Conseil administratif a une rencontre prévue de très longue date avec les treize élus fédéraux du canton de Genève. Vous vous imaginez qu'il est difficile de trouver une date qui convienne aux treize élus du canton de Genève et au Conseil administratif, date qui a été fixée avant la convocation de cette séance supplémentaire. Le Conseil administratif sera donc majoritairement absent à 20 h 30, mais nous serons représentés par une de nos membres, M^{me} Salerno. Vous ne serez donc pas complètement seuls. Vous comprendrez que nous ne pouvions pas annuler cette rencontre.

Ensuite, plus festif et ludique, je vous informe que ce mercredi, au Muséum d'histoire naturelle, sera lancée l'édition 2012 du Mois du film documentaire, sur le thème «Glaciers: science et sport de l'extrême». Il s'agit autant de documentaires scientifiques que de films à caractère informatif et sportif; c'est un bel exemple des alliances entre culture et sport. C'est la première collaboration concrète entre le Muséum et le Service des sports et le prélude à de nombreuses autres: trente-neuf projections gratuites les mercredi, samedi et dimanche durant tout le mois de février au Muséum. Je vous incite à en profiter, c'est une belle manifestation qui aura lieu tout le mois de février au Muséum; elle existe depuis 2005, elle accueille 2000 amateurs chaque année. Merci.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 19 janvier 2011 en vue de la vente par la Ville de Genève à l'Hospice général de la parcelle N° 2766 de la commune de Veyrier, d'une surface de 1551 m², sise 7, chemin des Beaux-Champs, comprenant le pavillon Charles-Galland, et de sa dépendance, la part de copropriété pour une quotepart inconnue de la parcelle N° 4517 de la commune de Veyrier, formant le chemin des Beaux-Champs, pour le prix de 2160 000 francs (PR-855 A/B)¹.

Rapport de majorité de M^{me} Salika Wenger.

La commission des finances s'est réunie les 1^{er} mars, 8 mars, 16 mars, 5 avril, 4 mai et 25 mai 2011, sous la présidence de M. Robert Pattaroni. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Sandrine Vuilleumier, qu'elle en soit remerciée.

Auditions

M. Pagani introduit cette proposition en précisant que ce dossier ressemble à celui de l'Alhambra, dans le sens où il a été enterré durant de longues années. Aujourd'hui, un compromis a été trouvé entre les trois partenaires que sont la Ville, l'Hospice général et l'EMS de Vessy, et ce après de longues négociations. En effet, la Ville a construit ce pavillon qui empêche à l'heure actuelle l'agrandissement de l'EMS. M. Pagani précise que le compromis ainsi trouvé est bon, et que cette proposition est à prendre ou à laisser, car il est impensable de retourner devant l'Hospice général. M. Tornare avant lui avait déjà essayé de trouver une solution sans succès, et un refus du Conseil municipal gèlerait à nouveau l'affaire pour dix ans.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre annonce, suivant la décision du Conseil municipal, un rapport de minorité sur cet objet, qui donnera un tout autre éclairage. Lui-même ayant fait partie de la commission administrative de l'Hospice général, ce dossier ne lui est pas inconnu, et il se trouve imbriqué avec d'autres copropriétés.

Un commissaire socialiste déclare, pour le groupe socialiste, que si rien n'est négociable, il n'est pas la peine d'entamer la discussion.

M. Pagani assure que cet accord est extrêmement fragile, que trois tours de négociation ont déjà eu lieu, et que cette proposition est la seule possible. Il n'est donc pas question d'étudier à nouveau le projet.

¹ «Mémorial 168° année»: Proposition, 5096. «Mémorial 169° année»: Motion d'ordonnancement, 3927.

M^{me} Fauconnet-Falatti présente le dossier avec un PowerPoint de 10 pages. Le pavillon Charles-Galland fait partie de l'EMS de la Maison de Vessy. Les autres bâtiments de l'EMS ont été remis par l'Hospice général en droit de superficie distinct et permanent (DDP) à la Maison de Vessy (en violet sur le plan). La parcelle à vendre (2766) est enclavée dans la parcelle appartenant à l'Hospice général. Le pavillon a été construit en 1938, et financé par le Fonds Charles-Galland pour loger des personnes âgées nécessiteuses. La Ville l'a mis gratuitement à disposition de l'Hospice général, qui en échange lui a donné la parcelle N° 2766, comprenant le pavillon.

En janvier 2001, l'établissement de droit public «Maison de Vessy» a été constitué. L'Hospice général a remis ce bâtiment gratuitement à la Maison de Vessy. Pour l'instant, la Maison de Vessy prend en charge les frais d'entretien, qui s'élèvent à 70 000 francs par an environ, en échange de son utilisation. Dès lors, l'Hospice général a remis ses autres bâtiments en droit de superficie distinct et permanent (DDP) à la Maison de Vessy. Le Conseil municipal a souhaité faire de même pour le pavillon Charles-Galland. Il a accepté le 4 mars 2002 l'octroi d'un DDP gratuit de 60 ans à la Maison de Vessy. Ce DDP n'a jamais été signé. Or, le pavillon n'est plus conforme aux besoins d'un EMS (manque d'espace collectif, manque de lits). La Maison de Vessy a donc lancé un concours dans ce sens, et le projet retenu pour la transformation de l'EMS prévoit la démolition du pavillon, et une reconstruction, dont seule une partie se situera sur la parcelle de la Ville de Genève. Cela ne permet pas le retour du bâtiment à la Ville de Genève à l'échéance du DDP. Les alternatives examinées avant la vente ont été les suivantes:

- la Ville a proposé d'échanger le pavillon contre la part de l'Hospice général dans la Nouvelle Roseraie à Saint-Léger, dont la Ville est copropriétaire, mais l'Hospice général a refusé;
- la Maison de Vessy a proposé l'échange avec le bâtiment Gomarin mais son intégration dans le projet d'EMS a rendu l'échange impossible. La Maison de Vessy a proposé de mettre à disposition de la Ville des chambres ou locaux dans les nouveaux bâtiments de la maison de retraite, mais les besoins de la Ville dans ce secteur ne sont pas compatibles avec un programme d'EMS;
- la Ville a proposé que l'Hospice général lui cède ses droits à bâtir dans le PLQ voisin. Mais les bâtiments ont été remis en DDP à une fondation, rendant la cession impossible.

Enfin, les trois partenaires en sont arrivés au présent accord. Le prix de vente a été déterminé par négociation, afin de sauvegarder au mieux les actifs du Fonds spécial Charles-Galland, et les intérêts de chaque partie. L'Hospice général convertira le prix consenti en rente de superficie à charge de la Maison de Vessy. Le prix négocié permet à la Maison de Vessy de respecter son plan financier. Une promesse de vente a été signée les 23 décembre 2010 et 26 janvier 2011, sous

réserve de l'accord du Conseil municipal, ce qui a permis le dépôt de la requête en autorisation définitive par la Maison de Vessy en janvier 2011.

En cas de conservation du pavillon Charles-Galland dans le patrimoine de la Ville de Genève, la Maison de Vessy renoncera à son utilisation, et une rénovation et transformation de ce bâtiment sera nécessaire. Cela impliquerait un effort financier considérable pour la Ville qui devrait alors envisager une nouvelle affectation. Par ailleurs, cela remettrait en cause le projet de transformation de la Maison de Vessy.

Le prix de vente s'élève à 2 160 000 francs. Cet immeuble est inscrit comme actif au bilan du Fonds Charles-Galland pour une valeur de 3 374 558 francs. La vente entraînerait donc une perte de 1 214 558 francs, issue de la différence entre le prix de vente et la valeur au bilan du Fonds Charles-Galland, qui sera supportée par le fonds. Enfin, ce projet sauvegarde au mieux les intérêts financiers des trois entités, et permet à la Ville de renoncer à l'entretien d'un bâtiment dont l'usage était cédé à un tiers pratiquement sans contrepartie.

M. Pagani fait remarquer les formules envisagées pendant plusieurs années avant le présent accord, et qui ont toutes abouti à un échec.

Discussions

Un commissaire de l'Union démocratique du centre souhaiterait obtenir le calendrier des accords signés, les dates ainsi que les différents signataires. Il ajoute que la commune peut se défaire d'un bien, mais qu'il revient au Conseil municipal, et donc au peuple à travers lui, de choisir. Il remarque l'absence du groupe libéral pour ce projet qui concerne l'Hospice général. Il souhaiterait connaître l'implication du Grand Conseil (GC), puisque l'Hospice général est soumis au Grand Conseil. Le commissaire juge cet accord mauvais et ce projet inacceptable, sachant que l'Hospice général a une dette d'un million envers la Ville, qui va encore augmenter d'un million avec cet accord. Or, qui a intérêt à la réalisation de ce projet? l'Hospice général. De plus, l'autonomisation de la maison de Vessy a été voulue par M. Segond dans le but d'obtenir des subventions fédérales. Le commissaire souligne en outre son estime pour M. Pagani, qu'il perçoit comme le meilleur des conseillers administratifs, mais il lui demande comment la Ville a pu signer avec l'Hospice général, et pourquoi l'Hospice général a refusé la proposition concernant la Nouvelle Roseraie. Enfin, il fait remarquer que le bâtiment Gomarin avait donné lieu à un préavis négatif de la part de la commune de Veyrier pour la création d'une crèche, car il jouxte les falaises. L'affaire est donc plus complexe et englobe plus que trois partenaires.

M. Pagani rejoint le Conseil municipal sur le fait que ce dossier est extrêmement complexe. Il indique qu'il a mis deux ans pour arriver à cette solution et qu'il ne faut pas s'imaginer qu'il serait possible de négocier davantage. Le Fonds Charles-Galland va en effet perdre 1 million dans l'affaire, mais M. Pagani plaide pour ce projet qui, au final, verra doubler le nombre de lits de l'EMS. Enfin, malgré les doutes que M. Pagani émet face à la politique de l'Hospice général ces cinq dernières années, il demeure convaincu que cet argent est celui de la collectivité, et qu'il va le demeurer dans ce projet, et non passer dans les mains de promoteurs privés.

Un commissaire aimerait savoir pourquoi l'Hospice général ne veut pas discuter de la Nouvelle Roseraie et demande si la déléguée de la Ville au sein du conseil d'administration de la Maison de Vessy a bien défendu les intérêts de la Ville.

M. Pagani répond par l'affirmative; il s'agit de M^{me} Jocelyne Haller, que M. Pagani a rencontrée à diverses reprises afin de trouver des solutions.

Un commissaire souhaiterait avoir la confirmation que la représentante de la Ville M^{me} Haller travaille bien à l'Hospice général.

M^{me} Charollais répond par l'affirmative.

Un commissaire souhaiterait préciser que, si la commission renvoie les propositions, ce n'est pas pour retarder le débat, mais parce qu'elle juge qu'elles sont incomplètes et ne les satisfont pas. En outre, concernant ce dossier, depuis deux ans, trois propositions sur quatre n'ont pas abouti, à savoir l'échange avec la Nouvelle Roseraie, la cession de droit de superficie et la mise à disposition de chambres ou locaux pour les besoins de la Ville dans la nouvelle structure. Enfin, l'échange avec le bâtiment Gomarin est également impossible. On remarque aussi la différence comptable entre la valeur de l'immeuble, de 3,374 millions, inscrite en page 4 de la présente proposition, et celle de 9 millions qui figure sur la proposition PR-123 du 17 avril 2001. Comment cette différence s'explique-t-elle?

M^{me} Charollais explique qu'il n'y a pas de relation entre les deux chiffres. La valeur de 9 millions est une valeur estimée, une valeur marchande, commerciale et d'assurance, alors que celle des 3 millions est une valeur comptable. En 2001, le contexte était différent, et que la valeur du bien répondait à une réalité de valeur d'usage d'un bâtiment en exploitation. Aujourd'hui, le bâtiment est inexploitable, inadapté et empêche l'agrandissement d'un projet.

Une commissaire a de la peine à comprendre ces considérations. Ce n'est pas parce que l'Hospice général souhaite détruire ce bâtiment qu'il perd sa valeur marchande. En outre, elle aimerait connaître le prix du mètre carré de terrain en zone de développement et souhaite savoir pourquoi dans les montants investis on n'a pas pris en compte l'investissement de 1986.

M^{me} Charollais répond que la valeur du terrain dans cette zone agricole déclassée est de 450 francs le mètre carré, avec un indice d'utilisation de 2. Quant à la

construction, sa valeur est amortie au bout de 30 ans, et représente donc 1 franc symbolique.

Une commissaire se déclare gênée par le fait qu'il revienne au Fonds Charles-Galland de supporter la perte de 1,2 million, alors même que ces biens sont inaliénables, et demande si la Ville ne pourrait pas prendre en charge cette perte sans le prélever sur le Fonds Charles-Galland. En outre, la commissaire aimerait connaître le solde actuel du fonds, qui sert également à la culture. Enfin, qu'adviendra-t-il du représentant de la Ville dans le conseil d'administration de la Maison de Vessy au cas où cette vente aurait lieu?

M. Pagani répond sur ce point que, tant que la loi ne change pas, un représentant de la Ville siégera toujours. M. Pagani attire l'attention de la commission sur l'implication de la décision qui sera prise, et relève encore que le droit de superficie sera gratuit pour 60 ans et qu'il importe de récupérer un minimum dans cette affaire, à un moment où les collectivités publiques ont besoin de voir se développer les EMS. Enfin, la Ville touchera 2,3 millions, sur une propriété qui n'appartient pas intrinsèquement à la Ville, puisqu'elle lui a été donnée.

Un commissaire juge que le problème réside dans le transfert de 1 million de francs au fonds Galland. Le commissaire aurait souhaité que le droit de superficie gratuit soit étendu à l'EMS, afin de garantir des prix de pension moins élevés pour les personnes âgées. Il s'agit là d'une véritable volonté politique de la gauche que de favoriser le maintien des loyers au plus bas.

Un commissaire déplore que les valeurs comptables relatives aux immeubles de la Ville ne riment à rien. Il se réjouit en outre d'entendre les arguments de l'Union démocratique du centre et du groupe socialiste sur cette proposition, car il ne croit pas en comprendre les enjeux.

M. Pagani répète que la politique menée par l'Hospice général sur la surélévation des immeubles a entraîné une augmentation de 30% de leurs rentes immobilières, et que ce bilan a été confirmé par la presse. Néanmoins, il juge que le projet d'agrandissement de l'EMS en question, qui par ailleurs est idéalement située dans la campagne genevoise, est une belle opportunité pour les personnes âgées de terminer leurs jours dans de bonnes conditions.

Une commissaire s'interroge sur la possibilité de passer outre au caractère inaliénable de la parcelle que sous-entend l'article 2, droit pour lequel elle affirme s'être battue à plusieurs reprises.

 M^{me} Charollais répond que l'inaliénabilité du fonds n'est pas touchée, seule celle de la parcelle est levée.

Un commissaire peine à comprendre pourquoi la Ville vend un bâtiment qui ne lui coûte rien.

M^{me} Fauconnet répond que, tant que la Ville est propriétaire, le coût d'éventuels travaux lui échoit. A l'heure actuelle, les charges courantes incombent à la maison de retraite. Dès que le droit de superficie leur sera transmis, les coûts seront intégralement assumés par cette dernière.

Un commissaire demande quelles sont les mesures qui vont être prises si le projet n'aboutit pas.

M. Pagani répond que le bâtiment devra être fermé en raison des conditions de sécurité qui sont insatisfaisantes.

Un commissaire estime que dans ce projet la Ville subventionne indirectement l'Etat, ce qui est inadmissible. Il juge que, si l'Hospice général n'entre pas en matière, il ne comprend pas pourquoi la Ville le ferait

M. Pagani affirme que les tensions exprimées lors de cette séance reflètent celles qui sont intervenues pendant les négociations qui ont eu lieu entre l'Hospice général et la maison de retraite de Vessy. Ainsi, les compromis qui aboutissent aujourd'hui au projet présenté à la commission ne pourront être discutés à nouveau. M. Pagani indique qu'il a repris les négociations alors que M. Tornare n'avait rien fait pendant des années.

Une commissaire remarque que la décision du Conseil municipal de 2002 concernant le droit de superficie n'est jamais entrée en force. Les parties devaient par conséquent avoir d'autres projets. La commissaire demande si une part des coûts occasionnés se répercutera sur le prix des pensions de la Maison de Vessy.

M. Pagani souhaite une explication sur la position politique de la commissaire, qui semble affirmer d'une part que l'Hospice général n'a pas payé assez cher et, d'autre part, que la Ville aurait dû lui octroyer un droit de superficie gratuit.

La commissaire répond qu'elle propose de faire payer ce droit de superficie à l'Hospice général, mais que celui-ci ne le répercute pas sur les prix des pensions de la Maison de Vessy. Elle demande s'il n'est pas envisageable pour la Ville de réaliser la réfection du pavillon Galland.

M. Pagani répond que l'Hospice général ne sera jamais d'accord avec de telles conditions, et que la remise aux normes du pavillon coûterait à la Ville plusieurs millions de francs. M^{me} Charollais ajoute que la mise aux normes de ce bâtiment ne répondrait en rien aux objectifs de l'EMS, puisqu'elle empêcherait toujours l'extension prévue.

Un commissaire demande quel est le point de vue de l'EMS de Vessy et propose dans ce sens l'audition de M. Perrot.

M^{me} Charollais pense que c'est là une excellente idée et rappelle que la proposition formulée ici découle d'un accord entre les trois parties.

Un commissaire juge qu'il s'agit d'un beau projet, avec de l'argent comptant qui rentre dans les caisses de la Ville.

Le président aimerait connaître le nombre de lits existants dans le pavillon, et ceux qui seront ajoutés.

 M^{me} Fauconnet répondra par écrit, mais croit se souvenir qu'il y a actuellement 80 lits dans le bâtiment en question.

Le président se permet d'énoncer que l'économie, c'est la satisfaction des besoins, et qu'il faut donc voir les bénéfices humains que l'on tire de cette proposition; l'aspect humain ayant beaucoup d'importance par rapport aux malheureux francs. En outre, le président aimerait connaître le rapport géographique entre ce projet et le grand projet de construction de logement sur le plateau de Vessy.

M^{me} Fauconnet répond que ce projet se trouve sur les parcelles en face de la route (un dézonage est prévu sur les parcelles 3938 et 5458). Les autorisations ont été déposées en janvier 2011, juste après la promesse du Conseil administratif. Il faut donc attendre de six à huit mois pour l'autorisation.

Examen du règlement général des bourses artistiques des Fonds Lissignol, Chevalier et Galland

Commentaires

Le règlement que vous avez reçu ne porte en fait que sur une partie de l'affectation du Fonds Galland. Vérification faite dans le rapport sur les comptes de 2009 (p. 246), il s'avère qu'il y aurait quatre fonds Galland:

- 1. Galland collections artistiques
- 2. Galland développement de l'art musical
- 3. Galland encouragement à l'industrie
- 4. Galland logements ouvriers

Audition du 16 mars

M. Tornare déclare qu'il n'a jamais traité de ce dossier contrairement à ce que M. Pagani a déclaré et que ce dernier s'en est excusé. Il explique qu'il a été sollicité pour jouer les *go-between* afin de faire avancer ce dossier. Il convient que ce dossier n'a guère avancé depuis 2001 et remercie M. Pagani de l'avoir remis à l'ordre du jour depuis 2009. Il rappelle que le Fonds Charles-Galland existe toujours et qu'il reste quelques centaines de milliers de francs. Il annonce qu'il a réuni tous les documents concernant ce dossier et rappelle que, suite à un changement du conseil d'administration au sein de la Maison de Vessy qui a décidé de démolir le pavillon Charles-Galland, le Conseil administratif a renoncé à octroyer

le droit de superficie que le Conseil municipal avait accepté en mars 2002. Il indique qu'en juin 2009 il avait proposé de demander à l'Hospice général de leur donner la moitié de la Nouvelle Roseraie en échange de la parcelle, mais que l'Hospice général n'avait pas voulu entrer en matière, selon le courrier du 4 mai 2010 signé par M. Alain Peyrot qu'il remet au président. Il ajoute qu'il n'est pas persuadé que cette décision soit irréversible et qu'à son avis «ce n'est pas foutu». Il déclare que la décision du Conseil administratif de vendre la parcelle date du 30 juin 2010 et qu'il y a eu une majorité sans inscription des votes. Il indique qu'il se met derrière la majorité du Conseil administratif et ajoute que l'Hospice général est suffisamment riche en biens immobiliers pour monnayer un échange en cas de vote positif du Conseil municipal. Il ajoute qu'il a tous les extraits du Conseil administratif concernant cette affaire et qu'il peut les remettre à la commission des finances d'après la LIPAD.

Un commissaire socialiste s'étonne que M. Peyrot signe un courrier de l'Hospice général.

M. Tornare répond qu'il s'agit en fait d'un courrier de la Maison de Vessy concernant la décision de l'Hospice général, et non de l'Hospice général luimême, raison pour laquelle il est signé par M. Peyrot.

Un commissaire socialiste demande si le Conseil administratif serait toujours intéressé à faire l'échange de la Nouvelle Roseraie et quelle est la valeur de la moitié de cet immeuble. De plus ce montant correspond-il à celui de la vente de la parcelle de Vessy? Et la commission des finances aimerait connaître les raisons qui ont poussé l'Hospice général à refuser cet échange.

M. Tornare répond que l'évaluation faite à l'époque était à peu près du même ordre et qu'il pourrait demander une actualisation à M^{me} Pürro. Il donne lecture de la lettre de la Maison de Vessy du 4 mai 2010 qui dit que l'Hospice général ne veut pas entrer en matière. M. Tornare renvoie à la lettre de l'Hospice général du 25 mars 2010 avant de réaliser qu'elle ne concerne par cet échange. Il répète que l'Hospice général n'est pas entré en matière pour négocier.

Un commissaire socialiste constate que la gestion de la Nouvelle Roseraie est actuellement prise en charge par l'Hospice général, ce qui veut dire qu'en cas d'échange, la gestion en reviendrait à la Ville. La Ville met-elle de l'argent ou vote-t-elle des crédits pour le fonctionnement de cet établissement?

M. Tornare répond que la gestion pourrait très bien être confiée à l'Hospice général. La Ville donne 500 000 francs à 600 000 francs par an.

Un commissaire d'A gauche toute! constate que la valeur des deux biens est comparable et estime qu'un troc est possible.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre rappelle que la Maison de Vessy, qui est propriété de la Ville de Genève et de l'Hospice général, est exploitée par un comité indépendant créé par la loi de 2001 et que la Nouvelle Roseraie est propriété de l'Hospice général et de la Ville de Genève et qu'elle est exploitée directement par l'Hospice général. Il rappelle qu'en 2001 le Conseil d'Etat visait à «recentrer l'Hospice général sur ses fonctions principales». Il est gêné par le paradoxe engendré par le fait que l'Hospice général continue à exploiter la Nouvelle Roseraie, ainsi que le chalet Florimont et le centre hélio-marin, alors que l'Hospice général a été contraint de se défaire de l'exploitation de la Maison de Vessy. Il demande que les liens entre les services sociaux de la Ville de Genève et la Nouvelle Roseraie soient précisés devant la commission des finances.

M. Tornare répond qu'il y a chaque année une ligne dans le budget pour rembourser le déficit de la Nouvelle Roseraie. Il rappelle que la priorité est donnée aux communiers de la Ville de Genève. Il répète que l'Hospice général a refusé d'entrer en matière sur cet échange.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre demande à connaître le nombre de jours et d'estivants avec leur origine pour la Nouvelle Roseraie. Il déclare que ce n'est pas à la Ville de Genève de supporter les frais financiers pour d'autres communes

M. Tornare répond qu'il enverra ces statistiques et rappelle qu'«en zone rupestre les employés de la Nouvelle Roseraie ont des salaires genevois». Il ajoute qu'il essaiera de retrouver la lettre de refus de l'Hospice général.

Une commissaire socialiste. M. Tornare souhaiterait-il que l'on réactualise l'échange avec la Nouvelle Roseraie? Elle ajoute qu'au lieu de vendre à l'Hospice général qui répercuterait le prix sur la Maison de Vessy au travers d'un loyer, on pourrait faire cadeau de la parcelle et du bâtiment à la Maison de Vessy, ce qui permettrait de faire baisser le prix de pension.

M. Tornare répond que c'est au Conseil municipal d'en décider. M. Tornare se souvient qu'il avait envisagé la troisième possibilité en 2002 lors d'un repas de l'Escalade avec M. Peyrot. Il rappelle que M. Ferrazino était prêt à céder, mais qu'il y a eu ensuite d'autres sujets à l'ordre du jour.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre demande s'il y a du sens à ce que la Ville de Genève reste propriétaire de la Nouvelle Roseraie si elle ne l'exploite pas. Il considère que si la Ville se sépare du pavillon Charles-Galland, il faudrait faire un dossier complet.

M. Tornare répond que si la Nouvelle Roseraie devenait entièrement propriété de la Ville de Genève, le Service social pourrait s'en charger ou s'en remettre à une association.

Audition du 5 avril 2011

M^{me} Haller ne sait pas si elle sera très utile à la commission des finances étant donné que la proposition PR-855 contient toutes les informations nécessaires. Elle rappelle qu'elle a remplacé M. Mignot au sein du conseil d'administration de la Maison de Vessy il y a trois ans et que le projet était alors déjà bien avancé. Elle explique que ce projet a été remanié et que la question du pavillon Charles-Galland reste réservée. Elle précise que son emploi auprès de l'Hospice général et son rôle représentatif auprès de la Maison de Vessy sont parfaitement compartimentés et qu'elle n'a jamais eu de contact avec l'Hospice général à propos de ce dossier. Elle explique que le but poursuivi par la Maison de Vessy était de n'avoir plus qu'un seul interlocuteur et de clarifier la question de la propriété de la parcelle.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre rappelle que M^{me} Haller représente la Ville de Genève et qu'elle a un double devoir de fidélité, envers la Ville et envers l'Hospice général. Il n'a aucun préjugé et ne la juge pas, mais se dit gêné par cette double représentation dans cette affaire triangulaire dont il résume l'état. Il déclare que l'Hospice général fait une bonne affaire en récupérant l'îlot qui empêche le développement, mais qu'il ne veut pas entrer en matière sur un échange portant sur la Nouvelle Roseraie. Il rappelle que le président a des difficultés à obtenir une date pour l'audition de l'Hospice général. Il déclare qu'il sait comment fonctionne l'Hospice général. Il ajoute qu'il est gêné par le fait qu'il n'est pas certain que les intérêts de la Ville soient respectés et par le fait qu'un bien communal passe indirectement en mains de l'Etat. Il demande à M^{me} Haller ce qu'elle en pense, en mettant uniquement la casquette de représentante de la Ville de Genève auprès de la Maison de Vessy. Il ajoute que, si elle ne se sent pas à l'aise pour répondre, elle peut le lui dire.

M^{me} Haller répond qu'elle est très à l'aise pour répondre. Elle déclare que qui la connaît aussi ses rapports avec la direction de l'Hospice général et rappelle qu'elle préside la commission du personnel de l'Hospice général, ce qui fait qu'on ne peut pas la considérer comme inféodée à sa direction. Elle ajoute qu'être employée de l'Hospice général ne l'empêche pas de faire des distinctions très claires dans d'autres mandats entre ses différentes charges et qu'à aucun moment on a pu supposer qu'elle ne sache pas faire la différence entre ses différents mandats. Elle déclare qu'elle a toujours eu la préoccupation qu'il n'y ait aucune confusion entre ses différentes tâches et qu'en prenant la peine de contacter des personnes concernées, on se rendrait compte qu'il n'y a jamais eu d'interférences. Elle ajoute que lorsque la question s'est posée de manière formelle, elle a seulement fait le lien avec le conseiller administratif en charge des bâtiments pour faciliter le contact, avant de se retirer pour justement éviter ce genre d'amalgame. Elle précise qu'elle a ainsi volontairement limité son rôle, mais que sa fonction ne l'y conduisait pas vraiment puisqu'il s'agissait de ques-

tions techniques qui outrepassaient ses compétences. Elle déclare qu'il n'y a aucune crainte à avoir et qu'il n'y a jamais eu la moindre confusion de compétences. Elle précise encore qu'elle ne s'est jamais prononcée sur les questions techniques ou financières, mais qu'en tant que membre du conseil d'administration de la Maison de Vessy elle ne pouvait que souhaiter un éclaircissement des questions de propriété qui entravaient le projet de rénovation/construction.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre regrette que la Ville vende à l'Hospice général, parce que la Ville ne reçoit actuellement pas de loyer. Il rappelle que le loyer encaissé par l'Hospice général a une influence directe sur le prix de pension. Il constate que les gens paieront dès lors plus cher. Il trouve en outre délicat que cette affaire ait une genèse en lien avec M. Ferrazino, qui était en relation avec une collaboratrice de la Maison de Vessy qui a elle-même lancé ce dossier. Il ajoute que, bien que l'on entre dans la vie sentimentale d'une personne, il peut démontrer ce qu'il avance. Il ajoute que l'on retrouve toujours des gens du même parti. Il rappelle que, lors de la première séance, M. Pagani est arrivé en disant que c'était à prendre ou à laisser, mais que ce n'est pas sa vision de la démocratie. Il trouve que cette affaire est une mauvaise affaire pour la Ville.

M^{me} Haller déclare qu'elle ne connaît pas cette affaire privée et ne s'en mêle a priori pas par principe. Elle souhaite en revanche qu'on ne les mêle pas à des questions de parti, parce que cela constitue un manque de respect vis-à-vis du groupe politique auquel elle appartient. Elle rappelle que chacun est responsable de ses actes en ce qui concerne le domaine privé. Elle rappelle qu'elle ne s'est pas mêlée des questions de prix. Elle précise que les services financiers de la Ville étaient certainement mieux outillés qu'elle en la matière. Elle ajoute qu'il lui semblait utile et nécessaire de clarifier la question des parcelles, de manière à clarifier les rôles, et que son rôle s'est borné à défendre cela.

Un commissaire socialiste. Plusieurs membres de la commission souhaitent sauvegarder les intérêts de la Ville et que son groupe souhaite tout particulièrement préserver les intérêts de la Maison de Vessy. Elle demande quand M^{me} Haller a été nommée au conseil d'administration de la Maison de Vessy. Et si M^{me} Haller a pris part aux négociations sur de possibles échanges, la mise à disposition de lits pour la Ville, etc.

 M^{me} Haller répond qu'elle a été nommée il y a trois ans et n'a pas participé aux négociations.

Un commissaire socialiste remarque qu'en tant que représentante de la Ville le rôle de M^{me} Haller s'est borné donc à mettre les gens en contact, puisqu'elle s'est retirée. Qui représentait alors la Ville dans ces négociations et qui a discuté du prix?

M^{me} Haller est arrivée tardivement dans le processus de rénovation/construction qui était déjà en train d'être revu pour satisfaire aux normes des EMS. Ce n'est pas le conseil d'administration qui a participé aux négociations, mais la direction de la Maison de Vessy et le président du conseil d'administration qui ont rencontré les services de M. Pagani. Elle n'a participé qu'à une seule rencontre tripartite pour amorcer la discussion et répète que le conseil d'administration n'était pas présent, hormis le président. Elle explique que c'est M. Pagani et ses services qui défendaient les intérêts de la Ville.

Un commissaire socialiste demande si M^{me} Haller connaît le montant de la rente de superficie qui servira à rentabiliser le droit de superficie octroyé par l'Hospice général.

M^{me} Haller répond que c'est ce qui avait été annoncé au conseil d'administration et ce qui figure dans le document de la proposition. Elle ne peut pas en dire plus que ce qui figure dans la proposition.

Une commissaire remarque qu'on est nombreux autour de la table à regretter qu'en 2002 la décision du Conseil municipal d'accorder un droit de superficie gratuitement n'ait pas été concrétisée par le Conseil administratif, parce qu'on n'en discuterait pas maintenant. Elle aimerait avoir le point de vue de M^{me} Haller sur cette affaire au niveau du coût, des répercussions et du fonctionnement, à savoir si les pensionnaires auront des chambres mieux adaptées à un prix correct.

M^{me} Haller rappelle que l'existence de ce bâtiment entrave le développement du projet de rénovation/construction et que la Maison de Vessy a déjà engagé des sommes importantes. Elle déclare que l'on est au milieu du gué, qu'il faut choisir et qu'il est difficile de revenir en arrière, en sachant que le bâtiment est obsolète, que ce sont principalement des chambres à deux lits qui ne correspondent ni à la demande ni aux normes actuelles et que l'adapter représenterait un coût très important pour la Ville. Elle rappelle que l'Hospice général s'apprête à acheter ce bâtiment pour le démolir, ce qui est relativement paradoxal, même si cela présente pour lui l'avantage de devenir propriétaire de la totalité de la surface.

Elle déclare qu'elle a retrouvé le montant de la rente de superficie qui est de 60 000 francs environ par année et qui aura une influence sur le prix de pension, et elle rappelle que le prix de la chambre est fixé par des règles très strictes et qu'il n'excède pas celui fixé par les règlements. Elle considère, sur le principe, qu'il faut aller de l'avant, à moins d'accepter d'avoir un corps étranger sur la parcelle de la Maison de Vessy, pour lequel il faudrait consentir d'importants apports financiers pour l'adapter aux normes, ce qui contraindrait aussi la Maison de Vessy à modifier son projet pour tenir compte de l'existant et constituerait une perte importante pour elle. Elle rappelle que la Maison de Vessy est une institution subventionnée et convient que les intérêts de la Ville sont importants, mais qu'elle ne peut pas non plus ne pas réfléchir aux intérêts de la collectivité gene-

voise. Elle ajoute qu'il lui semblait que ce qui avait été négocié entre les services de la Ville et la Maison de Vessy était à satisfaction des parties, à tel point qu'elle croyait la chose acquise, alors qu'elle fait débat au sein du Conseil municipal.

Un commissaire d'A gauche toute! demande à quel milieu socioculturel appartiennent les personnes bénéficiaires des logements de la Maison de Vessy. Y a-t-il une mixité entre les personnes au bénéfice de prestations complémentaires et les autres?

M^{me} Haller répond qu'il n'y a aucune discrimination. Elle explique que certains pensionnaires financent leur séjour, mais que toute personne bénéficiant de revenus moyens a rapidement besoin d'une subvention, parce que séjourner en EMS est une très lourde charge. Elle précise que c'est l'un des EMS qui a les chambres parmi les moins onéreuses. M^{me} Haller ajoute que la Maison de Vessy est ouverte et moins restrictive sur les conditions d'accès, en particulier parce qu'elle accepte les personnes ayant un revenu modeste.

Un commissaire d'A gauche toute! demande si la passation à l'Hospice général, chapeautée par le Canton, ne pourrait pas justement modifier cette souplesse des conditions d'entrée.

M^{me} Haller répond par la négative et précise que c'est le même patron qui reste. Elle explique que l'Hospice général devient propriétaire de la parcelle et établit un droit de superficie, mais que cela n'aura aucune incidence à ce niveau, puisque la Maison de Vessy est un établissement public autonome depuis 2001. Elle rappelle que l'Hospice général s'est totalement retiré de la gestion de la Maison de Vessy et qu'il n'interfère d'aucune manière.

Question d'un commissaire d'A gauche toute: M^{me} Haller est-elle au courant des tractations qui ont eu lieu entre l'Hospice général et la Ville de Genève au sujet de la Nouvelle Roseraie?

M^{me} Haller répond qu'elle n'avait à l'époque rien à faire avec la Maison de Vessy, mais qu'elle avait entendu la rumeur publique lorsque la question de l'avenir des maisons de vacances se posait à l'Hospice général. Elle précise que le personnel de l'Hospice général n'a jamais été officiellement informé de quoi que ce soit et que cette piste n'a pas été évoquée avec eux.

Un commissaire d'A gauche toute remarque que plusieurs personnes autour de la table pensent qu'un échange du pavillon Galland avec la moitié appartenant à l'Hospice général de la Nouvelle Roseraie constituerait une bonne porte de sortie.

 M^{me} Haller répond que la décision du Conseil municipal aura une influence sur son mandat.

Un commissaire socialiste rappelle que le droit de superficie demandé par l'Hospice général serait de 60 000 francs et revient sur le fait que la Maison de Vessy devrait reverser un montant d'environ 700 000 francs à l'Hospice général. Le conseil d'administration s'est-il prononcé là-dessus?

M^{me} Haller pense que cela fera l'objet de discussions ultérieures puisque la chose est en tractation. Elle ajoute que, du moment que le principe est remis en cause, les choses sont un peu suspendues. Les 700 000 francs représentent la part de la valeur du bâtiment sous déduction des frais d'entretien, mais elle n'a pas de réponse précise.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre fait remarquer que c'est une ancienne photo du pavillon Galland qui figure dans la proposition et que la Ville fournit encore des documents obsolètes. Il observe que l'on a construit un restaurant depuis et que l'on n'a pas demandé l'avis de la Ville pour transformer. Il souligne que cela montre comment on traitait cette affaire à l'époque.

Le président demande si l'ensemble du reste de la parcelle appartient bien à l'Hospice général.

M^{me} Haller le confirme.

Le président signale qu'on lui a dit que si la commission des finances avait un autre avis – comme par exemple vendre le bâtiment à la Maison de Vessy – ce ne serait pas forcément simple pour la Maison de Vessy qui n'aurait la maîtrise que de l'îlot et non de la totalité de la parcelle.

Auditions du 4 mai 2011

Représentants du conseil d'administration de l'Hospice général, MM. Pierre Martin-Achard, président, Jean-Pierre Oberholzer, représentant du Conseil administratif de la Ville de Genève, Bertrand Levrat, directeur général, et Jean-Louis Bottani, directeur du Service immobilier

M. Achard rappelle alors que l'Hospice général est propriétaire de la parcelle sur laquelle est édifiée la Maison de Vessy. Il ajoute qu'il y a une petite parcelle qui appartient à la Ville de Genève et il remarque que l'hospice a été sollicité pour trouver une solution pratique. Il précise que la solution envisagée serait que l'hospice se porte acquéreur de cette parcelle et octroie un droit de superficie à l'EMS de Vessy. Il indique que ce dernier n'aurait donc plus qu'un seul interlocuteur. Il signale encore que le conseil de l'hospice a validé cette solution et que le conseil d'administration de l'EMS est également favorable à cette solution.

Un commissaire d'A gauche toute! a compris que cette opération allait impacter le prix de la pension des résidents. Il s'étonne donc que la solution d'un échange de parcelle avec la Roseraie, qui est pour moitié gérée par la Ville, n'ait pas été retenue. Il pense que cette solution ne poserait pas de problème d'argent. Il se souvient que le directeur de la Roseraie avait expliqué qu'une solution de ce type arrangerait l'Hospice général.

M. Achard répond que l'Hospice général a un certain nombre d'activités dont l'aide sociale et l'aide aux requérants d'asile. Il rappelle que l'hospice exploite la Roseraie et le chalet Florimont et entend pérenniser ces deux types d'activité. Il précise que l'hospice n'entend donc pas se défaire de ces deux institutions, ce qui n'était peut-être pas le cas jadis. Il ajoute que la problématique de Vessy est distincte.

Un commissaire d'A gauche toute relève qu'en ce qui concerne la Nouvelle Roseraie les résidents sont des communiers de la Ville de Genève. Il demande quel est l'argument de l'hospice pour conserver la Roseraie.

M. Achard répond qu'il y a un certain nombre de synergies et une direction unique avec le chalet de Florimont. Il ajoute que séparer ces deux entités entraînerait des coûts supplémentaires et il remarque qu'une entité seule n'aurait plus tellement de sens. Il rappelle que ces activités s'inscrivent également dans d'autres prestations de l'hospice.

Question d'un commissaire d'A gauche toute: la dépense de deux millions pour la parcelle a-t-elle été mise en regard?

M. Achard répond qu'il est question de 1,395 million et que cet argent n'est pas versé aux orties puisqu'il sera récupéré dans la durée.

Le président signale qu'il est question de 2,160 millions.

M. Achard acquiesce et remarque que c'est une somme inhérente à l'EMS.

Le président demande ce qu'il en est de la répercussion sur les pensions.

- M. Achard répond que l'augmentation de la rente annuelle de l'EMS est de 69 000 francs et que l'augmentation des pensions sera de quelques centimes.
- M. Oberholzer rappelle que l'EMS paie déjà 70 000 francs pour l'entretien à la Ville de Genève. Il ajoute que cela ne changera donc pas grand-chose sur le prix de pension.

Un commissaire signale avoir fait partie du conseil d'administration de l'hospice en son temps. Il rappelle alors que le *GHI* du 31 mars indique que l'hospice se préoccupe de l'augmentation du volume de ses activités. Il rappelle également qu'en 2001 il y avait eu une proposition du Conseil administratif portant sur le bâtiment Charles-Galland et il pense que c'est comme au Monopoly: «il est nécessaire d'avoir les terrains pour pouvoir construire». Il pense que l'explication du refus d'un échange de parcelles est un peu sèche et il aimerait avoir plus de

détails. Il ajoute avoir rencontré l'ancien chef de département et il ne comprend pas pourquoi l'hospice souhaite conserver la Nouvelle Roseraie. Il rappelle en outre qu'un échange permet de ne pas passer devant le Grand Conseil.

M. Achard répond que la décision du conseil d'administration s'est prise avant qu'il devienne président et il n'en connaît pas les raisons. Il ajoute que l'hospice a recentré ses activités en renonçant aux maisons de jeunes et à la Maison de l'Ancre. Il ajoute que le conseil d'administration a considéré qu'il fallait se concentrer sur les prestations sociales évoquées précédemment et il remarque qu'il y a donc une certaine logique de conserver ces maisons de vacances. Il précise que ces activités relèvent finalement d'une volonté du Grand Conseil. Il en vient au prix de pension et il rappelle que ce n'est pas l'hospice qui le fixe et, s'il ne peut pas préciser le prix, il répète que la répercussion de la vente sera marginale.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre se déclare insatisfait de cette réponse. Il répète qu'il veut savoir pourquoi l'Hospice général veut conserver la Nouvelle Roseraie alors que plus de la moitié des résidents sont des communiers de la Ville de Genève. Il ajoute que ce genre de maison entre dans les activités du service social communal.

M. Achard répète que la problématique de Vessy est distincte de celle de ces maisons de vacance.

M. Levrat déclare que l'hospice est attentif à réduire le déficit de ces maisons de vacance et il rappelle que l'hospice tente de réduire la solitude des personnes du troisième âge. Il pense que la prestation de l'hospice qui passe par le biais de ces maisons donne satisfaction aux résidents. Il pense qu'il sera utile de revenir sur ces questions avec le nouveau magistrat de la Ville en charge des prestations sociales et sans doute de revenir sur ces maisons. Il déclare ensuite que l'EMS de Vessy est demandeur, tout comme la Ville de Genève, pour que l'Hospice général se porte acquéreur de cette parcelle. Il ajoute que tout le monde est donc d'accord pour que cette opération se réalise.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre mentionne qu'au-delà du social la question relève d'une vente de terrain. Il rappelle alors que c'est le Conseil municipal qui décide de la vente d'un terrain et non le Conseil administratif et il pense que cette démarche est quelque peu téméraire. Il répète ne pas pouvoir se satisfaire de la réponse qui lui est faite et il mentionne qu'il lui importe de savoir à qui appartiennent les murs de ces maisons de vacance. Il rappelle que ce bâtiment qui était estimé il y a dix ans à 9 millions est vendu à 2 millions et il ne comprend pas comment cela est possible.

M. Achard déclare qu'il y a simplement une promesse de vente qui a été conclue et non un acte de vente, et il mentionne que c'est évidemment le Conseil municipal qui est compétent en matière immobilière.

Une commissaire socialiste dit que la commission des finances est d'accord pour que ce projet se réalise, tout comme le Conseil municipal, puisqu'il s'agit d'un bon projet. Elle rappelle que ce projet a été présenté de manière abrupte à la commission. Elle indique alors que ce n'est pas la gestion mais la part de copropriété de ces édifices dont il est question. Elle rappelle qu'il y avait d'autres propositions qui ne sont pas arrivées à terme, notamment la cession d'un droit à bâtir qui a été refusée, et la mise à disposition de chambres dans le nouveau bâtiment. Elle rappelle qu'il était également question d'un échange avec le bâtiment Gomarin qui n'a pas été envisageable finalement et elle constate que cette nouvelle option est finalement un nouvel épisode. Elle mentionne qu'il y a donc une succession de problématiques et elle rappelle que les conseillers municipaux ont pour préoccupation de défendre les intérêts des uns et des autres. Elle signale en outre que cette parcelle provient du Fonds Galland et elle remarque qu'il est également nécessaire de préserver les intérêts des résidents de la Maison de Vessy, qui doit rester accessible. Elle demande alors ce qu'il en est du droit de superficie qui serait demandé à la Maison de Vessy et s'il y aurait une somme connexe demandée à cette institution.

M. Bottani répond qu'il y a une contrepartie dans le compte de pertes et profits si on sort du bilan un actif. Il ajoute que certaines questions ne relèvent pas de l'hospice mais de l'EMS, et il rappelle que les constructions qui ont été faites lui appartiennent. Il évoque ensuite le prix de 2,16 millions et il explique que le prix du terrain est de 1,395 million, soit 900 francs le m². Il ajoute que les 765 000 francs concernent le bâtiment et il ne sait pas quelle entité a évalué ce bâtiment à 9 millions. Il rappelle que ce bâtiment sera détruit pour agrandir l'EMS et il déclare qu'il est difficile de payer 9 millions un édifice qui va être détruit. Il ajoute que la rente foncière équivaut à 5% de ce 1,395 million. Il précise que le montant par année est de 69 000 francs.

Une commissaire socialiste déclare que dans l'actif du bilan on retrouve par contre la parcelle, qui représente donc la contrepartie.

M. Levrat signale que la part de la Nouvelle Roseraie est d'une autre valeur. Il rappelle de plus que ce terrain a été offert à la Ville par l'hospice et qu'il est donc question à présent de racheter ce terrain. Il signale ensuite que l'hospice est fier de ses prestations et il mentionne que la question de la propriété signifie un engagement de l'hospice et il répète qu'il n'est plus question de se défaire de ces maisons de vacance. Il précise qu'il y a une forme de cohérence avec ces bâtiments pour lesquels l'hospice a beaucoup investi ces dernières années. Il signale ensuite qu'il y a un projet de construction de 46 millions à Vessy et il ne sait pas quelle sera l'incidence sur le prix de pension ni quel sera le poids du montant de cette parcelle, qui reste finalement assez marginal. Il répète que ce qui se fait dans ces maisons est bien pour les personnes âgées et que ce projet fait sens et rencontre l'accord de tous.

Un commissaire socialiste déclare qu'il y aura une dette de 1,395 million que l'EMS devra rembourser. Qu'en est-il en des 765 000 francs? Est-ce l'EMS qui prend en charge ce montant?

M. Levrat répond que c'est la somme que l'hospice paie pour la parcelle qu'il a cédée jadis à la Ville. Les 765 000 francs entrent dans le coût de la construction. Cette somme fait partie du plan financier approuvé par le Canton. Il rappelle que c'est l'Etat qui finance ce projet.

Un commissaire socialiste demande ce qu'il en serait si la Ville cédait cette parcelle à la Maison de Vessy.

M. Levrat répond que le but est d'avoir un seul propriétaire du foncier et c'est l'EMS qui paie sur un financement bancaire. Mais si la Maison de Vessy était complètement propriétaire, la situation juridique n'en serait sans doute pas facilitée.

Une commissaire socialiste remarque que le projet de Vessy est bon et que ce bâtiment n'a plus de valeur marchande si ce n'est le coût de la destruction. Elle comprend que ce coût est compris dans le montant de construction et elle remarque que l'Hospice général est prêt à acheter pour 1,395 million cette parcelle pour la remettre en droit de superficie à l'EMS. Elle remarque alors que l'incidence sur le prix de pension est faible.

M. Bottani répond que, si le terrain est donné, il n'y aurait évidemment pas de rente foncière correspondante et qu'il est clair qu'elle ne serait donc pas facturée, ce qui impliquerait une économie de 69 000 francs par an pour l'EMS. Il évoque ensuite la valeur marchande de ce bâtiment et il déclare que ce dernier, dans le cadre du projet, doit être démoli. Il ajoute que, sorti de ce projet, il faudrait entrevoir une rénovation pour le réhabiliter.

M. Levrat rappelle que l'hospice a pris des engagements devant notaire pour faire avancer ce projet. Il ajoute que l'Hospice général ne facturerait rien à l'EMS si le terrain lui était donné. Il répète qu'il serait préférable que ce soit l'hospice et non l'EMS qui soit le récipiendaire de ce terrain, afin de simplifier les opérations.

Un commissaire libéral salue le fait de vouloir préserver les intérêts de la population et il pense que, sur le fond du problème, il convient également de saluer la création d'établissements médico-sociaux, et ce pour un montant inférieur à ce qu'il serait dans d'autres contextes. Il ajoute que son parti propose d'accepter ce projet sans rallonger les débats et il mentionne se sentir à l'aise avec ce projet.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre déclare que la Maison de Vessy est un établissement médico-social alors que ce n'est pas le cas de la Nouvelle Roseraie. Il signale ensuite que le montant de 9 millions est la valeur d'assu-

rance officielle et non un chiffre inventé. Il évoque ensuite une note de M. Tornare ainsi que le fonds de bienfaisance de 7 millions. Il rappelle alors que le bien de la population n'est pas l'apanage de l'hospice et il signale être préoccupé par les intérêts de la Ville de Genève. Il répète ne pas comprendre pourquoi l'hospice ne veut pas ouvrir le débat sur la Roseraie.

M. Achard déclare que l'hospice a été convoqué pour la problématique de Vessy et non sur le fonds de bienfaisance. Il pense que cela devrait faire l'objet d'une autre séance de la commission. Il rappelle qu'un certain nombre de conventions ont été passées à l'époque et il indique ne pas les connaître par cœur.

Le président rappelle qu'il y a une procédure à respecter. Il répète avoir pris contact avec le fonctionnaire concerné qui souhaite venir et qu'il lui a fallu écrire au Conseil administratif pour faire venir ce fonctionnaire.

Une commissaire Verte signale qu'il y avait eu une discussion au sein de la commission sociale il y a sept ans à propos de la Nouvelle Roseraie. Elle rappelle que le deal était que la Ville reprenne la Roseraie pour un franc symbolique mais qu'elle a finalement refusé.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre répond que c'est le Conseil administratif qui a refusé.

Audition du 25 mai 2011

M. Bretton déclare qu'il est le directeur en charge des EMS pour le Canton dans le département de M. François Longchamp. Il indique que le projet concernant la Maison de Vessy a fait l'objet de différentes variantes, dont l'une très ambitieuse, et qu'ils ont souhaité lui donner un périmètre beaucoup plus opérationnel, parce qu'ils souhaitent remettre aux normes et améliorer le confort des résidents dans les EMS genevois (chambres individuelles et sanitaires en nombre suffisant). Il rappelle que la Maison de Vessy souffre de cela et devient peu concurrentielle. Il annonce que cinq nouveaux EMS ouvriront cette année (359 lits) avec un niveau de confort remarquable. Il déclare que le Canton soutient le projet de la Maison de Vessy, dont il a recadré le plan financier en fixant à 287 000 francs par lit le coût de construction. Il explique que le Canton souhaite baisser un peu le niveau des standards de construction des EMS pour qu'ils soient intéressants à l'exploitation, en fixant comme priorité des chambres individuelles et des sanitaires en suffisance.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre rappelle qu'il a demandé l'audition du département de M. Lonchamp en sa qualité d'autorité de surveillance de l'Hospice général. Il rappelle qu'en 2001 l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les EMS a vu la séparation des comptes de l'EMS et de l'Hospice de l'EMS et de l'Hospice se l'EMS et de l'Hospice de l'Hospice de l'EMS et de l'Hospice de l'Hospice de l'Hospice de l'EMS et de l'Hospice d

pice général, afin de «recentrer l'Hospice général sur ses missions essentielles». Il observe que l'Hospice général et la Ville de Genève possèdent en copropriété trois biens (la Nouvelle Roseraie, le chalet Florimont et le pavillon Galland) et que l'Hospice général a une dette de 7764758 francs vis-à-vis de la Ville de Genève (fonds de bienfaisance). Il constate que le Conseil administratif qui avait l'occasion de désenchevêtrer les intérêts de la Ville et de l'Hospice général n'a pas saisi cette opportunité et que l'on va continuer dans la confusion des genres, génératrice de complications et d'ennuis. Il observe que la Ville vend à perte une propriété estimée en 2001 à 9 033 000 francs. Il estime que le département de M. Longchamp devrait intervenir auprès de l'Hospice général. Il considère que les intérêts de la Ville sont gravement lésés, non seulement parce que la dette n'est pas éteinte mais encore parce que la vente est faite à perte. Il estime qu'il n'est pas correct d'imposer un prix à la Ville sous prétexte que sans cela c'est la réalisation du projet d'EMS qui sera empêchée. Il rappelle que, lors de leur audition, les représentants de l'Hospice général ne semblaient pas informés de la dette qu'ils ont auprès de la Ville de Genève. Il demande si l'Etat a été appelé à jouer l'arbitre dans cette affaire.

Le président rappelle que la commission des finances peut accepter, amender ou refuser la proposition. Il précise que M. Bretton n'est pas là pour répondre au nom de tous.

M. Bretton déclare, au risque de décevoir, qu'il est étonné par cette demande étant donné qu'il a été invité en tant que directeur en charge des EMS. Il estime que le commissaire de l'Union démocratique du centre évoque un problème de transaction entre un propriétaire et un exploitant. Il répond que l'Etat n'est pas du tout entré – et qu'il ne l'a pas voulu – en matière sur les conditions et les modalités de cette transaction. Il ajoute que plusieurs expertises ont montré que le bâtiment Charles-Galand ne pouvait pas être réhabilité, ce qui a poussé le conseil d'administration de la Maison de Vessy à prendre contact avec les deux propriétaires. Il déclare que l'Etat ne veut pas s'immiscer dans cette transaction, et qu'il ne souhaite que s'assurer que le prix discuté ne se reportera pas de manière exorbitante sur les futurs prix de pension. Il se récuse en ce qui concerne l'Hospice général, car il n'est pas en charge de ce dossier.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre déclare que le bâtiment de Vessy était déjà inadapté il y a vingt ans. Il trouve cette affaire suspecte parce qu'on présente vite ce dossier à la veille des élections. Il remarque que le bâtiment sera vendu 2 millions et non 9 millions et considère que la Ville de Genève va subventionner le prix de pension des gens. Il trouve très bien que les prix de pension baissent, mais pas aux frais des contribuables de la Ville de Genève.

M. Bretton répond que l'Etat n'est jamais entré en matière sur la valorisation. Il observe qu'il comprendrait le sentiment du commissaire de l'Union démocra-

tique du centre si le bâtiment n'était pas destiné à être démoli et que sa valeur intrinsèque n'était pas nulle.

Un commissaire d'A gauche toute! demande si l'Etat prend part financièrement au projet de la Maison Vessy.

M. Bretton répond que l'Etat ne subventionne pas l'investissement, mais qu'il subventionne le prix de pension par le biais des prestations complémentaires. Il déclare qu'actuellement environ 75% des résidents sont au bénéfice des prestations complémentaires. Il explique que ce qui a changé avec la nouvelle loi, c'est le principe du loyer complet qui fait partie du prix de pension arrêté par l'Etat. Il ajoute que l'Etat donnera une caution simple pour permettre à la Maison de Vessy d'emprunter la somme nécessaire.

Un commissaire d'A gauche toute! demande à combien s'élèvent le prix de pension et les prestations complémentaires.

M. Bretton répond que l'on est à 217 francs et que l'on passera à 254 francs. Les prestations complémentaires couvrent la différence entre les revenus du résident et le prix de pension et plus le prix sera élevé, plus l'Etat compensera ce différentiel. Il déclare que la différence de 37 francs sera prise en charge par les prestations complémentaires. M. Bretton dit que personne n'est lésé. Il rappelle que certains propriétaires facturaient leur loyer en faisant abstraction des subventionnements, ce qui créait un enrichissement illégal. Il précise que cela fait partie de la loi sur la gestion des EMS. Il rappelle qu'il a autorisé d'élever le prix de pension des EMS de la Ville pour qu'elle puisse facturer un loyer.

Un commissaire d'A gauche toute! demande si l'on a la garantie que toute personne sera accueillie, dans la mesure du nombre de places disponibles, et qu'il n'y aura pas de discrimination sociale.

M. Bretton répond que c'est évident. Il explique que ceux qui ont les moyens recherchent des EMS bon marché parce qu'ils doivent financer chaque mois près de 9000 francs, alors que les personnes qui n'ont ni revenus ni fortune peuvent aller dans tous les EMS puisqu'ils sont au bénéfice des prestations complémentaires. Il ajoute que l'égalité de traitement et d'accessibilité constitue l'un des principes auxquels ils tiennent.

Un commissaire socialiste demande si le prix de pension baisserait si la Ville était d'accord d'accorder gratuitement la parcelle à la Maison de Vessy.

M. Bretton répond par l'affirmative. Il précise que l'Etat n'intervient pas sur les ventes de terrains mais sur le coût de construction. Il ajoute que l'Etat a demandé des garanties très strictes au conseil d'administration pour qu'il n'y ait pas de dépassement du coût de construction.

Un commissaire socialiste demande s'il y aurait des préoccupations juridiques de la part de l'Etat si la cession se faisait à la Maison de Vessy et non à l'Hospice général.

M. Bretton répond par la négative. Il ajoute que le Canton souhaite que ce projet soit réalisé pour le bien des pensionnaires sur ce terrain. Les comptes de la Maison de Vessy et de l'Hospice général sont publics. Il ajoute que toutes les garanties pourraient être obtenues auprès de la Maison de Vessy.

Un commissaire d'A gauche toute! demande ce qui se passerait si la loi décidait demain de privatiser la Maison de Vessy qui est actuellement un établissement public autonome.

M. Bretton répond que l'on n'est pas du tout dans cette optique. Il ajoute qu'il exclut totalement une privation de la Maison de Vessy. Il annonce qu'il est au contraire question de réunir la MRPS et Vessy avec un seul conseil d'administration (projet de loi). Il ajoute qu'il est sans doute possible de prendre toutes les garanties nécessaires par rapport à cela.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre déclare qu'il y a des velléités de refaire de l'Hospice général un service de l'Etat afin qu'il ne soit plus autonome. Il déclare que le budget de l'Hospice général est vite fait, qu'il arrive à une insuffisance de financement et que l'Etat met la différence.

Le président annonce que M. Bretton souhaite faire une communication à propos du projet de Sécheron. M. Bretton déclare que l'Etat n'a pas à s'immiscer sur le choix de l'exploitant, mais qu'ils ont posé comme condition de la réalisation de Sécheron la fermeture de Fort-Barreau en tant qu'EMS. Il indique que ce bâtiment, conçu comme un D2, nécessite maintenant d'installer un ascenseur (3 500 000 francs), ce qui obligerait à transférer tous les résidents ailleurs pendant six mois. Il explique que, compte tenu de la planification prévue par l'Etat d'ici à 2022 (500 logements supplémentaires et 180 lits en EMS), un grand nombre d'établissements avec encadrement (D2) sont nécessaires. Il précise que les lits en EMS sont déjà planifiés et que ce sont des D2 dont il y a un besoin impératif. Il déclare que l'Etat propose ainsi de redonner à Fort-Barreau sa vocation initiale (D2) car ce site s'y prête très bien. Il précise que pour respecter sa planification l'Etat ne tolérera pas la création d'un EMS à Sécheron si Fort-Barreau demeure aussi un EMS, et qu'il faudrait dans ce cas donner une nouvelle orientation au projet de Sécheron (type D2).

Un commissaire Vert constate que l'Etat ne peut intervenir sur le choix de l'exploitant mais qu'il peut imposer un certain type de construction, et que la Fondation Nicolas-Bogueret ne pourrait pas envisager de faire des D2 à Sécheron puisque Fort-Barreau doit être transformé.

M. Bretton répond par la négative et explique que si Fort-Barreau ne fermait pas, la fondation ne pourrait pas faire d'EMS à Sécheron et devrait transformer le projet pour faire des D2. Il ajoute que, si la vocation de Fort-Barreau était modifiée, le transfert entre les deux établissements pourrait se faire tout en douceur au moment de l'inauguration de Sécheron et que Fort-Barreau pourrait alors être transformé.

Un commissaire Vert observe que la politique de l'Etat a changé et que les D2, autrefois supprimés au profit d'un maintien à domicile avant une éventuelle entrée en EMS, sont à nouveau soutenus en tant que transition entre le domicile privé et l'EMS.

M. Bretton rappelle que le D2 est un domicile. Il déclare que l'Etat n'est jamais revenu en arrière sur ce point, mais qu'il a maintenant décidé de les intensifier. Il précise qu'il faut garder un nombre maximum de 3800 à 3900 lits en EMS. Il rappelle qu'en D2 une personne dépense entre 1500 et 1800 francs par mois et que ce montant passe à 9000 à 10 000 francs par mois en EMS. Il déclare que l'Etat souhaite que les personnes entrent en EMS parce qu'elles ont vraiment un profil EMS et que leur niveau de dépendance l'exige.

Le président estime que cette question devrait relever de la CS.

Une commissaire socialiste rappelle que la commission des finances a voté l'EMS de Sécheron en une séance et a refusé les auditions qu'elle demandait. Elle constate que, si l'on avait fait le travail correctement en amont, on aurait évité ces questions. Elle demande si les 62 lits de Fort-Barreau s'ajoutent aux 180 lits en EMS prévus ou s'ils sont inclus.

M. Bretton répond que les 180 lits constituent une augmentation nette et rappelle que toute fermeture d'EMS doit être compensée.

Un commissaire socialiste demande combien il y a de D2 actuellement à Genève.

M. Bretton répond qu'il y en a actuellement 230 et que l'Etat souhaitent en créer 500 de plus. Il annonce qu'il y aura, en 2030, 34 000 personnes de plus de 80 ans au lieu de 14 000 actuellement, et qu'il faudra répondre à ce constat démographique en développant les soins à domicile ou les D2 et pas uniquement par des lits en EMS.

Discussion et votes

Un commissaire de l'Union démocratique du centre estime que la messe est dite mais souhaite rappeler un certain nombre de points: ce dossier est continuellement biaisé parce que l'on parle d'EMS alors qu'il s'agit d'une affaire foncière; le directeur de la Maison de Vessy et le président de l'Hospice général ont la même couleur politique; la Ville de Genève et l'Hospice général possèdent en commun trois propriétés; l'état du pavillon Galland est connu depuis longtemps. Il considère que le contribuable genevois passera deux fois à la caisse. Il est gêné par le fait que l'on ne tente pas de désenchevêtrer les intérêts des différentes parties et rappelle que l'Hospice général est la vache sacrée du Parti libéral et de l'Eglise nationale protestante. Il déclare que ce n'est pas la bonne personne qui a été auditionnée ce soir et qu'il espérait la présence de l'un des membres du trio cité par M. Décaillet. Il prévient qu'il parlera dorénavant sur la place publique dans le but de défendre les intérêts de la Ville de Genève. Il rappelle que, si le bâtiment brûlait. l'assurance verserait 9 millions à la Ville de Genève!

Le président ouvre la discussion.

Une commissaire socialiste déclare que le Conseil municipal doit défendre les intérêts de la Ville, mais aussi des personnes à qui sont alloués des droits de superficie. Elle indique que le Parti socialiste, soucieux de l'octroi de ce droit de superficie afin de baisser le prix de pension, comme l'a confirmé M. Bretton ce soir, souhaite attribuer cette parcelle pour 0 franc, mais à la Maison de Vessy au lieu de la vendre à l'Hospice général sur une valeur qui ne repose sur rien du tout.

Les radicaux ne sont pas très favorables au fait que la Ville possède des parcelles hors du territoire de la commune. Ils constatent qu'il s'agit d'un transfert d'une collectivité à une autre et que M. Pagani a réussi le tour de force de vendre à l'Hospice général une parcelle qui lui avait été offerte gratuitement. Ils considèrent que cette proposition permettra de clarifier une situation où il paraît souhaitable qu'il n'y ait qu'un seul propriétaire foncier. Ils ajoutent que la Ville s'en sort très bien, puisque, même si elle enregistre une perte comptable, elle aura tout de même un gain monétaire de 2 millions pour un bien qui n'a pas d'intérêt actuellement pour elle.

Une commissaire des Verts déclare qu'il y a aussi l'aboutissement d'un projet et que les Verts sont heureux d'y participer. Elle ajoute que c'est une priorité que ce projet se fasse et que cet immeuble pourrait avoir n'importe quelle valeur étant donné qu'il sera démoli. Elle déclare que l'amendement socialiste part d'une bonne intention, mais rappelle que la Maison de Vessy a déclaré que cela leur compliquerait la vie de recevoir cette parcelle. Elle ajoute que la diminution du prix de pension qui serait obtenue bénéficierait en fait à l'Etat, qui serait gagnant puisqu'il paierait moins. Elle déclare que les Verts n'ont pas l'intention de faire un tel cadeau à l'Etat et qu'ils s'en tiendront au projet proposé par le Conseil administratif.

Un commissaire démocrate-chrétien déclare que ce dossier est complexe et que le Parti démocrate-chrétien comprend que l'on souhaite clarifier la situation sur des bases historiques. Il considère cependant que cette proposition met au centre les intérêts des personnes âgées et que le Parti démocrate-chrétien sera en faveur de cette proposition telle qu'elle est présentée.

Un commissaire d'A gauche toute! reconnaît beaucoup de pertinence aux propos tenus par l'UDC, mais déclare qu'en pesant le pour et le contre, il faut bien considérer que la marge de manœuvre est extrêmement restreinte. Il ajoute que le groupe AGT comprend la proposition faite par le Conseil administratif, et que c'est cette proposition qu'ils voteront.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre constate qu'il n'y a aucune surprise. Il déclare que le Conseil administratif avait l'occasion de désenchevêtrer les actions menées conjointement par la Ville de Genève et l'Hospice général et que cette occasion est ratée. Il ajoute que le Conseil municipal persiste avec le Conseil administratif dans la confusion des genres génératrice de complications. Il constate que la Ville vend à perte un bâtiment estimé il y a dix ans un bâtiment estimé il y a dix ans à plus de 9 millions et s'étonne de cette générosité faite sur le dos des contribuables. Il ajoute que c'est une bataille remportée, mais que la guerre n'est pas gagnée.

Le président soumet au vote l'amendement du Parti socialiste visant à attribuer la parcelle pour 0 franc à la Maison de Vessy. Il est refusé par 8 non (2 UDC, 1 L, 1 R, 2 DC, 1 Ve, 1 AGT) contre 3 oui (S) et 2 abstentions (Ve).

Le président soumet au vote la proposition PR-855. Celle-ci est adoptée par 8 oui (1 R, 1 L, 2 DC, 3 Ve, 1 AGT) contre 5 non (3 S, 2 UDC).

M^{me} Olivier annonce un rapport de minorité. M. Hämmerli déclare qu'il rendra aussi un rapport de minorité. M. Lathion demande si l'on peut annoncer un deuxième rapport de majorité. (*Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification*.)

Rapport de minorité de M. Jacques Hämmerli

1. Une perte de 6 800 000 francs pour la Ville de Genève

En dépit du but louable de transformation de l'EMS de Vessy, la proposition du Conseil administratif constitue un gros raté pour deux raisons:

- d'une part, la Ville de Genève vend à 2 160 000 francs une propriété estimée à 9 033 823 francs en 2001 (cf. p. 10 de la PR-855), ce qui entraîne une perte de 1 214 558 francs de la valeur au bilan du Fonds Charles-Galland (cf. p. 4 de la PR855);
- d'autre part, l'occasion de démêler les tâches sociales de la Ville de Genève et de l'Hospice général, dans l'esprit voulu par la loi constituant l'établissement de droit public intitulé «Maison de Vessy», est délibérément ignorée alors même que l'on affirmait que l'Hospice général entendait se recentrer sur ses missions essentielles (cf. p. 24 de la PR-855).

2. Faits et chiffres

La Ville de Genève et l'Hospice général possèdent en commun deux autres propriétés: La Nouvelle Roseraie à Saint-Légier (VD) et Le Chalet Florimont à Gryon (VD).

L'Hospice général a une dette de 7764578,30 francs envers la Ville de Genève (Fonds de bienfaisance figurant comme prêts dans les fonds spéciaux).

On ne peut que déplorer que la liquidation envisagée par l'Hospice général, lorsque cette entité voulait se désengager de la maison de vacance La Nouvelle Roseraie (*cf.* p. 151 de la PR-870 Comptes budgétaires et financiers 2010), ne soit plus aujourd'hui retenue.

Le déficit d'exploitation de la Nouvelle Roseraie est pris en charge par la Ville de Genève (en 2010 489 000 francs pour des charges de 1 139 218 francs et des produits de 773 702 francs).

Aucune explication plausible n'a été fournie quant à la diminution de 6 873 823 francs (9 033 823 francs valeur assurance 2001 moins 2 160 000 francs valeur vente 2011) enregistrée en dix ans!

3. Propositions de la minorité

Soucieuse de préserver les intérêts de la Ville, tout en respectant l'esprit de la loi et considérant que les terrains et bâtiments sont vendus avec une perte de

6,8 millions, la minorité recommande de renoncer à la vente pour le montant proposé de $2\,160\,000$ francs.

En outre, la minorité préconise simultanément qu'une transaction incluant la liquidation de la copropriété Nouvelle Roseraie soit entreprise de manière à solder la dette de 7764 578,30 francs de l'Hospice général auprès de la Ville de Genève.

Enfin, la minorité exige qu'une répartition des tâches soit entreprise rapidement par le Conseil administratif: l'organisation de vacances pour personnes âgées est une tâche qui, comme les colonies de vacances, relève de la commune. En s'en occupant, l'Hospice général se disperse: il doit se concentrer sur ses tâches constitutionnelles en étant un organisme d'assistance financière pour les personnes actives, le SPC (ancien OCPA) étant chargé de l'aide financière aux personnes âgées.

Premier déhat

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs, la cession de ce bâtiment et de ce terrain pose un certain nombre de questions. Depuis de très nombreuses années des discussions ont lieu autour de ce bâtiment, puisque le Conseil municipal, à travers sa commission des finances, avait voté un droit de superficie à la Maison de Vessy en 2002, mais que celui-ci n'a finalement pas été acté par le Conseil administratif pour différentes raisons – je ne les évoquerai pas ici. Aujourd'hui, on vient avec une nouvelle proposition où la Maison de Vessy rachète les bâtiments et l'Hospice général le terrain qu'il va mettre en droit de superficie à la Maison de Vessy.

Sur le fond, il est heureux qu'on arrive finalement à une solution, dans le sens que ces bâtiments vont enfin pouvoir être rénovés, car ils ne sont plus vraiment d'actualité; ils ne sont plus dans les normes de la salubrité et de la sécurité aujourd'hui. Mais il faut se poser la question d'une manière plus générale et c'est ce que nous avons essayé de faire. Il y a plusieurs contentieux entre la Ville de Genève et l'Hospice général, non pas sur cet objet que nous traitons aujourd'hui, mais sur d'autres, notamment la Nouvelle Roseraie et le Chalet Florimont. A travers cette discussion et cette négociation, il aurait fallu essayer, une fois pour toutes, de désenchevêtrer tout cela, puisque nous sommes propriétaires avec l'Hospice général de la Nouvelle Roseraie, du Chalet Florimont et d'une partie des parcelles de Vessy, sur la commune de Veyrier. Je pense qu'il aurait été intéressant de régler ces différentes choses en une seule fois.

Mais, visiblement, cela n'a pas été le cas et même ces problèmes ont été difficilement abordés, d'après les procès-verbaux de commission cités dans le rapport de majorité de M^{me} Wenger, que j'ai lus avec attention. Je trouve cela dommage, parce que les années ont passé. En 2001, cette maison était évaluée à 9 millions

de francs – c'est une évaluation comme une autre. Il y a eu une évolution, les bâtiments sont terriblement dégradés, mais le terrain est toujours là, même si, à l'époque, il a été donné par l'Hospice général à la Ville de Genève. Mais comme nous avons d'autres intérêts croisés avec l'Hospice général, notamment la Nouvelle Roseraie, d'autres échanges ou d'autres discussions auraient pu avoir lieu. C'est toujours facile de le dire et je regrette que M. Pagani ne soit pas encore là, car j'aimerais bien qu'il nous donne quelques explications complémentaires.

D'autre part, l'Hospice général doit à la Ville de Genève, depuis de très nombreuses années, une somme de 7,765 millions de francs qui ne se règle jamais! C'est une créance vis-à-vis de la Ville de Genève. On peut donc se poser la question de savoir si, sur la partie qui concerne directement la Maison de Vessy, c'est une bonne opération, puisqu'elle entraînera une perte comptable pour la Ville. Mais là se pose une autre question plus générale, à savoir la valorisation dans les comptes des propriétés immobilières de la Ville de Genève, aussi bien ses bâtiments du patrimoine administratif que ses bâtiments du patrimoine financier, qui sont évalués d'une manière très approximative ou qui ne sont pas suffisamment amortis ou valorisés. Car de deux choses l'une, ou les bâtiments que nous avons ont une véritable valeur parce qu'ils ont été entretenus et amortis au fil des ans, ou ils n'en ont pas. Est-ce que cela correspond à la valeur d'assurance? à une certaine valeur vénale? Il y a en tout cas une certitude, c'est que, d'une manière comptable, tous ces bâtiments ne sont pas mis à leur valeur véritable.

Après, on peut se poser beaucoup de questions pour essayer de régler ces différentes problématiques, savoir si on fait une bonne affaire ou non, savoir si on fait une bonne affaire du point de vue comptable ou non, parce que cela peut être différent. Là, en théorie, par rapport à la valeur de 9 millions de francs en 2001, on estime perdre plus de 6,6 millions de francs, mais par rapport à la valeur assurance dans les comptes, qui est de 3,7 millions de francs, on perd encore 1,2 million de francs, qui seront pris sur le Fonds Charles-Galland.

Mesdames et Messieurs, une fois de plus, je suis déçu de l'aboutissement de ces discussions – c'est la même chose que la convention sur les routes. Finalement, je considère que la Ville de Genève, globalement, est perdante si l'on tient compte des différents paramètres que nous avons encore avec l'Hospice général. Si on prend la valeur d'assurance ou la valeur de 2001, nous sommes aussi perdants du point de vue comptable.

Alors que faut-il faire? Nous, pour toutes ces raisons, nous ne sommes pas très favorables à cette proposition, non pas parce que la Maison de Vessy ne doit pas être rénovée, mais parce que...

La présidente. Monsieur Sormanni, votre temps de parole est écoulé, veuillez conclure. M. Daniel Sormanni. Je vais conclure, Madame la présidente. Nous estimons, quel que soit le résultat comptable pour la Ville de Genève, soit qu'il faut réaliser cette opération, puisqu'il y a une autorisation de construire, soit qu'il faut la refuser et renvoyer le bébé au Conseil administratif pour avoir une vraie négociation avec tous les acteurs, y compris l'Hospice général, et reparler du Chalet Florimont, de la Nouvelle Roseraie et de la dette de plus de 7 millions de francs de l'Hospice général vis-à-vis de la Ville. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas soutenir cette proposition.

La présidente. Je salue à la tribune du public notre ancienne collègue M^{me} Heberlein Simonett. (*Applaudissements.*) Je donne la parole à M. Eric Bertinat.

M. Eric Bertinat (UDC). Merci, Madame la présidente. Chers collègues, je voudrais tout d'abord relever l'absence de notre conseiller administratif, M. Pagani, pour un sujet qui a été annoncé lors de notre dernière séance et dont le traitement en urgence a été demandé. Je suis vraiment surpris, voire irrité, par l'absence de ce magistrat sur un dossier qui le concerne.

L'Union démocratique du centre est un peu embarrassée avec ce sujet, parce qu'il a été traité lors de la dernière législature et qu'une grande partie des membres de notre groupe, l'Union démocratique du centre, n'étaient pas présents. Nous reprenons ainsi un dossier qui est accompagné d'un rapport de minorité signé par notre ancien collègue Jacques Hämmerli. Ce collègue relève plusieurs points auxquels je n'ai trouvé aucune réponse dans le rapport qui a été fait sur ce sujet. Le prix de vente qui est avancé par Jacques Hämmerli, d'un peu plus de 7 millions de francs, est certes le prix de la valeur du bâtiment et du terrain estimés par les assurances. On sait qu'un pareil prix peut être modulé et que, en l'occurrence, dans la réalité, au niveau immobilier, il vaut moins. Ce qui ne veut pas dire pour autant qu'il n'y a pas de perte de la part de la Ville de Genève dans cette opération et nous devons tenir compte de cette perte dans notre réflexion.

Une deuxième remarque de notre collègue, à laquelle je n'ai également pas trouvé de réponse, c'est le désenchevêtrement des intérêts de la Ville et de l'Hospice général. Certes, ce dossier est assez compliqué, il a duré de nombreuses années et il a fallu trouver un consensus. Mais dans ce consensus il n'a pas été question de ce problème et on peut sérieusement le regretter, parce qu'il met évidemment en question l'avenir même de ce projet.

La dernière remarque est d'ordre plus général. L'un des principaux arguments avancés par Rémy Pagani est de dire: ce dossier est compliqué, il nous a pris beaucoup de temps, il y a trois acteurs pris dans les discussions et parce que

cela a été long et qu'on a trouvé une solution, on doit l'accepter. Je ne suis pas du tout d'accord avec cette réflexion, qui se base uniquement sur la difficulté et la longueur des discussions. C'est la raison pour laquelle, au vu de toutes ces remarques, en l'état, l'Union démocratique du centre refusera le projet qui nous est soumis.

La présidente. J'ai le grand plaisir de saluer à la tribune du public M. le président du Grand Conseil, qui est également un ancien président de notre Conseil, M. Pierre Losio. (*Applaudissements.*)

M. Jacques Pagan (UDC). Chers collègues, je ne puis que souscrire aux excellentes paroles de M. Sormanni et de M. Bertinat, ainsi qu'au rapport de minorité de M. Jacques Hämmerli qui, malheureusement, n'est pas présent parmi nous pour défendre ce point de vue. Ce qui frappe en examinant ce dossier est l'apparente complexité de l'affaire, surtout au travers du rapport de majorité rédigé par M^{me} Salika Wenger et du procès-verbal des différentes séances de la commission. Ce qui frappe aussi est l'insistance de notre collègue Hämmerli pour obtenir des réponses à des questions bien précises, mais ces réponses n'ont jamais été données, ce que je trouve totalement inadmissible. Il appartient au Conseil municipal d'avoir tous les éléments en main pour statuer sur les objets dont il est saisi. Je suis d'avis, comme M. Sormanni, qu'il faut renvoyer ce texte, qui ne peut pas être accepté en l'état, au Conseil administratif pour que nous puissions véritablement aller au fond des choses et connaître la vérité.

Effectivement, le prix de vente a été fixé sur une base qui paraît absurde, qui ne tient pas compte de la réalité économique et, surtout, de la perte que la Ville connaîtra si jamais cette proposition était acceptée telle quelle. Le groupe de l'Union démocratique du centre se refuse à accepter cette proposition et il demande le retour du dossier au Conseil administratif pour qu'il soit répondu d'une manière précise aux différentes questions posées à l'époque par l'un de nos représentants au sein de ce Conseil.

M. Robert Pattaroni (DC). Mesdames et Messieurs, le but essentiel de cette proposition est de pouvoir construire des établissements conformes à ce qu'on souhaite offrir aujourd'hui à des personnes devant vivre en établissement médicosocial (EMS), dans le respect de leur dignité et dans un contexte de modernité qui fait défaut à Vessy. Si on renvoie cette proposition en commission ou au Conseil administratif, les personnes en attente de locaux tout à fait adéquats devront attendre. Ceux qui proposent le renvoi de la proposition prennent la responsabilité de retarder la construction de nouveaux bâtiments pour des personnes âgées

qui en ont besoin, et de régler un problème qui aurait dû être traité bien plus tôt, mais qui ne l'a pas été.

Deuxièmement, il est clair que le Conseil administratif actuel n'en porte pas toute la responsabilité. Les précédents Conseils administratifs, où il y avait d'autres majorités, n'ont jamais fait l'effort de mettre à plat l'ensemble des questions posées par les différents bâtiments qui nous lient à l'Hospice général, à Genève ou ailleurs. On peut le regretter, mais il n'est pas judicieux de saisir cette propositionci pour le faire. En revanche, nous espérons que le Conseil administratif aura plus de détermination pour enfin prendre le problème à bras-le-corps... (Brouhaha.)

La présidente. Mesdames et Messieurs, il semble vous avoir échappé que cette séance a commencé depuis quasiment vingt-cinq minutes! Ceux qui essaient de comprendre les propos des orateurs, ainsi que les personnes à la tribune du public, aimeraient beaucoup que le niveau sonore diminue! Monsieur Pattaroni, poursuivez!

M. Robert Pattaroni. Merci, Madame la présidente. S'agissant de la valeur de ces biens, ceux qui voudraient vendre ces bâtiments et ces terrains pour 5, 10, 15 ou 20 millions de francs ont à l'esprit des transactions qui se font dans les milieux privés, et pensent que la Ville aurait la possibilité de faire une affaire. Mais là, nous sommes dans le domaine des intérêts sociaux, des intérêts de la collectivité. Si la Ville considère que l'on doit payer plus pour ces biens, l'Hospice général, autrement dit les futurs pensionnaires, devra payer plus, soit l'Etat, autrement dit l'argent public.

D'un point de vue financier, j'estime qu'on ne peut pas traiter toutes ces questions de la même façon lorsqu'il s'agit d'intérêts privés ou lorsqu'il s'agit d'intérêts publics. Les valeurs qui figurent dans les comptes ne sont plus les valeurs qu'on pourrait mettre aujourd'hui, selon diverses expertises, dans les comptes. En effet, ce n'est pas parce qu'on peut trouver dans des documents une certaine valeur pour telle et telle parcelle ou tel et tel bâtiment que quelqu'un pourrait actuellement nous payer ce prix.

Par voie de conséquence, visons le but, à savoir donner des bâtiments et des lieux d'hébergement pour des personnes âgées qui les attendent, qui en ont besoin, et demandons au nouveau Conseil administratif de reprendre le dossier, avec toute l'énergie qu'il saura mettre pour régler, une fois pour toutes, cette question!

M. Olivier Fiumelli (LR). Je vais essayer d'être un peu plus audible que M. Pattaroni, puisque j'ai constaté que personne n'avait écouté, malgré les choses intelligentes qu'il a dites.

Je parlerai de manière simple. Il y a trois collectivités, la Ville, l'Hospice général et la Maison de Vessy, toutes en mains publiques, qui s'échangent des parcelles – jusque-là tout va bien. M. Pagani réussit le tour de force de vendre à l'Hospice général un terrain que l'Hospice général nous avait donné il y a quelques années. Nous ne pouvons donc être que satisfaits, nous ne pouvons que l'applaudir sur ce dossier.

Maintenant, on nous parle de perte comptable pour la Ville. Je veux bien, mais il s'agit d'une perte comptable sur un immeuble qui, de toute façon, est voué à être démoli. D'ailleurs, dès que nous aurons voté cette proposition ce soir, l'autorisation de construire entrera en force et cet immeuble sera démoli; il ne vaudra donc plus rien. Si on arrive à vendre cette parcelle pour 2,160 millions de francs, je crois qu'on fait une bonne affaire. Il n'y a pas autre chose à dire ce soir que simplement oui, en remerciant M. Pagani, car, dans cette histoire, son seul tort est d'être arrivé en commission et de nous avoir dit: «Vous n'avez rien à dire, tout est négocié…» Evidemment, il a braqué tout le monde.

S'agissant du rapport de minorité, ce dernier dit des choses intéressantes. Sur certains points, le rapporteur a raison; effectivement, les relations entre l'Hospice général et la Ville ne sont pas claires et il faudrait les corriger sur un certain nombre de points. Mais ce n'est pas le lieu de le faire, cela n'a rien à voir avec l'objet dont nous parlons ce soir. Mais, évidemment, il faudra reprendre ultérieurement les questions qu'il pose.

Ce soir, le Parti libéral-radical vous propose de dire oui à cette bonne affaire, de nous débarrasser de cette parcelle qui se situe dans une autre commune. D'ailleurs, en passant, je note qu'il est tout de même curieux que la Ville de Genève continue à posséder un certain nombre de parcelles sur d'autres communes. Estce le fruit d'une colonisation antérieure? Je ne sais pas. Il faudrait examiner ce point, notamment la fameuse parcelle d'Arzier, au sujet de laquelle M^{me} Salerno est censée nous présenter je ne sais pas quoi... Pour l'instant, nous disons oui à la proposition PR-855, oui à la création d'un nouveau bâtiment de lits pour cet EMS.

M. Alberto Velasco (S). Le groupe socialiste adhère aux propos tenus par l'intervenant précédant. Je suis quand même étonné par les propos de mon collègue de l'Union démocratique du centre, parce que, en réalité, vous demandez à la Ville de spéculer sur un objet et vous demandez de faire de la spéculation sur un objet à l'intérieur de l'Etat. Par le moyen de la préemption, nous essayons de lutter contre la spéculation sur les objets et, là, vous nous demandez d'aller surenchérir avec l'Hospice général, donc l'Etat, et de faire supporter à celui-ci le coût de l'opération. En conséquence, tôt ou tard, les prix qui sont payés devront être répercutés financièrement à l'institution et ce sont les prestataires de l'EMS qui en pâtiront. C'est donc totalement absurde.

D'autre part, conserver cet objet a un coût. Je trouve donc qu'obtenir les 2,16 millions de francs qui iront à un fonds social est une prouesse. Mesdames et Messieurs, aujourd'hui, afin d'accélérer les travaux et parce qu'un droit à bâtir en force est entré en vigueur et eu égard à notre mission de prévoir un EMS pour notre canton, il est important que nous votions cet objet. Le groupe socialiste votera tel quel cet objet.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Les Verts ne diront pas autre chose que ce qu'ils ont dit en commission: ils accepteront ce projet et ils saluent cet accord. Finalement, cet accord n'est pas une si mauvaise affaire, contrairement à ce que d'aucuns prétendent. Le Parti démocrate-chrétien l'a souligné tout à l'heure, et nous le rejoignons pleinement. De quoi s'agit-il et quelle est la priorité? La priorité, pour les Verts, est de favoriser l'agrandissement de l'EMS Maison de Vessy en cédant le bout de parcelle que nous possédons, et sur laquelle est érigé un immeuble qui devra être démoli. Cet immeuble date de 1938, je vous le rappelle, il a plus de septante ans et, si cette proposition devait être refusée, une rénovation complète de la part de la Ville de Genève entraînerait des coûts d'environ 60 millions de francs – d'après ce que nous avons appris en commission.

Mesdames et Messieurs, le projet qui nous est présenté pour cet EMS est un très bon projet. A cet effet, je rappelle que le peuple genevois a voté, le 11 mars 2007, l'initiative 125 «Pour une meilleure prise en charge des personnes âgées en EMS». Cette proposition a été largement acceptée par les communes et à plus de 60% par la Ville de Genève. La question que les Verts posent aux opposants est: comment pouvez-vous justifier de votre volonté de reconnaître pour nos aînés le droit à des établissements conformes? Ce n'est actuellement pas le cas de cet établissement puisqu'il doit être démoli; il ne répond donc plus aux normes de sécurité.

On nous propose un échange de parcelles. Nous, Conseil municipal, nous devrions plutôt être heureux de participer à l'agrandissement de cet EMS dans lequel plusieurs de nos communiers et communières séjournent et, du point de vue de l'humanité et de la cohérence de ce que nous avons voté en 2007, c'està-dire notre volonté que nos aînés puissent vivre le soir de leur vie dans des établissements sécurisés où ils seront heureux, cela nous paraît totalement prioritaire. Voilà pourquoi, Mesdames et Messieurs, indépendamment des soucis et des désaccords qui ont pu être exprimés, notamment dans le rapport de minorité, nous accepterons cette proposition.

Une remarque sur ce rapport de minorité. Pour ma part, j'en déduis que ce rapport de minorité utilise cette proposition, fort bien menée par le Conseil administratif puisqu'une solution a pu être trouvée, et maintient de vieilles querelles, notamment sur la Nouvelle Roseraie et sur des échanges qui n'ont pas été faits.

Effectivement, et là je rejoins M. Fiumelli, cette proposition nous a été présentée de manière un peu abrupte, puisqu'il s'agit d'un accord et qu'il est compliqué de refaire un accord en commission. Néanmoins, l'avantage est qu'avec cet accord 2,160 millions de francs rentreront dans l'escarcelle de la Ville et que nous pourrons favoriser un projet qui attend depuis bien trop longtemps pour se développer. Voilà ce que j'avais à dire sur la position des Verts et je vous invite à voter largement les conclusions de ce rapport de commission.

La présidente. Je salue à la tribune du public notre ancien collègue M. Marc Dalphin. (*Applaudissements.*)

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, nous avons écouté avec beaucoup d'attention les explications données par MM. Pattaroni et Fiumelli. Sur le fond, nous avons compris l'économie de l'opération qui a été bien faite, et là-dessus nous nous rallions volontiers à la solution proposée. Il n'en reste pas moins que lorsqu'un conseiller municipal pose des questions précises en commission il peut s'attendre à ce qu'on lui donne des réponses précises; or, l'absence de réponses précises nous heurte et nous conduira à maintenir notre position de refus de cette proposition.

Une dernière petite remarque par rapport à l'accusation de spéculation que notre collègue Velasco nous a lancée, qui est hors de ce débat. Nous ne parlons pas de spéculer sur un prix pour faire des bénéfices inacceptables, nous sommes simplement occupés à chercher la meilleure solution pour que Genève perde le moins possible d'argent.

M^{me} **Vera Figurek** (EàG). D'abord, je tiens à souligner que notre groupe votera ce projet. Je remercie la représentante des Verts qui s'est exprimée tout à l'heure et je ne répéterai pas ce qui a été dit. Effectivement, ce projet est un bon projet, l'objectif final étant l'agrandissement d'un EMS. Je pense que toutes et tous dans cette salle nous ne pouvons pas ne pas voter ce projet qui, je le rappelle, est en cours depuis bien deux ans. Les négociations ont pris un certain temps, car plusieurs partenaires sont en cause dans ce dossier et ont travaillé d'arrache-pied pour arriver à un compromis.

Notre groupe Ensemble à gauche déplore qu'un rapport de minorité ait été déposé par le groupe de l'Union démocratique du centre. Néanmoins, nous sommes en démocratie et c'est bien son droit d'exprimer des réserves s'il en a.

J'aurais aimé souligner qu'il a été dit au bureau que M. Pagani aurait un peu de retard pour des motifs professionnels, car il a dû représenter la Ville à une inau-

guration officielle... En tant que cheffe de groupe d'Ensemble à gauche, je me permets d'exprimer mon étonnement, parce que nous avons un certain nombre d'urgences et qu'il aurait été plus courtois que le magistrat soit là pour entendre les critiques exprimées par l'Union démocratique du centre... (M. Pagani entre dans la salle.) Je vois que M. Pagani est arrivé... Je ne m'étalerai pas sur ce point, mais je tenais à le signaler.

Notre groupe ne peut que vous inviter, Mesdames et Messieurs, à voter sans réserve cette proposition, malgré les critiques faites par le chef de groupe de l'Union démocratique du centre. Je vous remercie et notre vote sera favorable à ce projet.

La présidente. Madame Figurek, en tant qu'ancienne présidente, vous savez que le bureau excuse toujours les magistrats absents pour autant que ceux-ci l'en informent. Je peux donc difficilement excuser quelqu'un pour une raison particulière si on ne me le dit pas. Mais je suis sûre que personne n'a mal pris l'arrivée tardive du magistrat qui, de toute façon, prend la parole à la fin – il s'est déjà inscrit.

Je passe la parole à M. Daniel Sormanni pour la seconde fois.

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Madame la présidente. Le débat dérive – je m'y attendais – sur le fait que, si nous ne votons pas aujourd'hui l'EMS, c'est grave, parce que nous en avons besoin, ce que je reconnais volontiers. Evidemment, il faut le faire, mais, à un moment donné et une fois pour toutes, dans toutes ces différentes opérations, dans les relations que la Ville a avec l'Etat, avec l'Hospice général et d'autres – comme je l'ai déjà dit en ce qui concerne la convention sur les routes – entendre qu'il faut le faire et ne plus discuter, que c'est fait et que cela a été difficile d'obtenir quelque chose, non! J'en ai marre que la Ville se fasse régulièrement plumer lors de ces discussions, parce que c'est bien de cela qu'on parle. A chaque fois il y a un petit bout de plumage en moins et, au bout de la course, d'aucuns viendront ici en disant: «Nom d'une pipe, comment se fait-il que la Ville ait bradé son patrimoine?»

Nous sommes gentiment, à chaque étape, en train de brader notre patrimoine. J'insiste sur le fait que pour cette problématique, puisque c'était une discussion avec trois partenaires, l'Hospice général, la Maison de Vessy et la Ville de Genève, il fallait profiter de cette opportunité pour désenchevêtrer le reste, à savoir la Nouvelle Roseraie. Je ne vois pas en quoi l'Hospice général s'occupe de camps de vacances pour des personnes. Ce n'est pas dans la mission de l'Hospice général qui, comme l'a dit le Conseil d'Etat, devrait se recentrer sur sa mission première qui est de servir des prestations, alors que c'est la mission d'une col-

lectivité, d'une commune de s'occuper de ce genre de chose. Alors faisons-le et désenchevêtrons cela!

Ce que je dis n'est pas contre la construction de cet EMS, c'est pour la résolution de ces différents problèmes qui ne se règlent pas, parce qu'on ne les voit que par le petit bout de la lorgnette. Ici, on ne règle pas le problème de la Nouvelle Roseraie ni celui du Chalet Florimont et, surtout, on ne règle pas, avec l'Hospice général, la dette de 7,765 millions de francs qu'il a envers la Ville depuis de très nombreuses années. Je vous invite à aller regarder dans les comptes. J'ai dit!

M. Christian Zaugg (EàG). Mesdames et Messieurs, je me trouvais à la commission des finances quand nous avons examiné cet objet. J'aimerais dire tout d'abord que je comprends la difficulté pour le Mouvement citoyens genevois et peut-être aussi pour l'Union démocratique du centre, d'entrer dans ce dossier certes difficile. Mais la commission des finances a travaillé d'arrache-pied, nous avons creusé les choses et avons tout de même obtenu des réponses, certes pas toutes, mais ce n'est pas le fait du Conseil administratif, c'est celui de l'Hospice général qui a pratiqué l'omerta – comme l'on dit.

Cela dit, il ne fait aucun doute que la solution qui ressort des travaux de la commission des finances est la meilleure. On s'est même à un moment posé la question, et cela va à l'encontre de ce que prétend notre collègue Sormanni, d'envisager de céder ce bâtiment pour 1 franc symbolique. On s'est posé cette question, car était-ce bien raisonnable de faire du bénéfice sur les personnes âgées, sur le social?

Ce qu'a énoncé M^{me} Perler-Isaaz était exact – on ne l'écoutait pas trop et c'est bien dommage... Quant à notre collègue Fiumelli j'aurais pu en dire tout autant, pour une fois. Je vous prie, chers collègues, de revenir à la raison, je vous assure que le travail entrepris en commission a été sérieux et je vous prie d'accepter la solution qui en ressort, car c'est une bonne solution.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, d'abord, je vous prie d'excuser mon retard, mais c'est pour mieux vous inviter à aller voir l'exposition tant attendue sur la maquette de la ville de Genève – en tout cas de ses grandes parties – au Forum Faubourg, que je viens d'inaugurer. La visite en vaut la peine et j'invite celles et ceux qui nous regardent sur TV Léman bleu à se rendre au Forum Faubourg. D'une manière générale, des expositions sont faites sur les concours, sur l'évolution de la ville et on peut avoir une dimension réelle de ce qui se passe dans notre ville, notamment aux Eaux-Vives, à Sécheron et ailleurs. Pour prendre la dimension de tout cela, je vous invite à

aller voir la maquette de la ville de Genève, qui est un instrument très performant.

Cela étant, je reviens sur le sujet qui vous préoccupe, Mesdames et Messieurs. Je suis bien conscient que ce dossier, qu'on le prenne par un bout ou par un autre, est très délicat. Ce dossier a végété dans les tiroirs de l'administration pendant plus de dix ans – et quand je dis dix ans, je suis encore bon – avec des allers et retours, un imbroglio juridique compliqué qui n'a fait qu'une seule chose: bloquer la construction d'un EMS pour les personnes âgées, puisque, comme vous le savez, la Maison de Vessy veut s'agrandir depuis longtemps. Le projet a été mis sous toit, les autorisations de construire sont là et notre bâtiment empêche le développement de la Maison de Vessy ainsi que la mise sur pied d'un EMS et de nombreuses chambres d'accueil pour celles et ceux qui en ont besoin, soit 8% de la population. C'est dire si la problématique est importante.

Puis il y a les problèmes de sous. Ce bâtiment a été construit grâce au Fonds Charles-Galland, un fonds mis à la disposition des personnes âgées et des ouvriers méritants. Ce bâtiment est évalué à sa valeur: 3 374 558 francs. Dans les négociations ardues que j'ai menées nous en avons sorti – si j'ose dire – 2,160 millions de francs. J'estime que c'est une bonne transaction. Ce n'est pas excellent, mais c'est une bonne transaction dans la mesure où certains, notamment l'Hospice général, l'Etat de Genève ou la Maison de Vessy, voulaient nous en offrir 1 franc symbolique, parce que, je vous le rappelle, depuis des années la Ville de Genève était dans l'obligation d'entretenir son bien et que la Maison de Vessy s'est substituée à la carence de la Ville de Genève. Si on ajoute donc l'absence de la Ville de Genève en matière d'entretien, grosso modo, d'une manière générale, on s'y retrouve.

Mesdames et Messieurs, comme dans n'importe quel compromis, on se demande si on a bien fait, mais je pense que tous les partenaires, la Ville, l'Etat par l'intermédiaire de l'Hospice général et la Maison de Vessy, sortent de cette négociation la tête haute. Evidemment, il existe d'autres dossiers, Monsieur Sormanni. Mais je crois que, là, on tombe dans cette sorte de complication dont Genève a le secret, c'est-à-dire lier tous les dossiers les uns aux autres en disant que certains ont une dette envers nous. C'est vrai, l'Hospice général a une dette envers nous de 7 millions de francs, mais si on met encore cela sur la table et en plus les maisons de vacances, qui est une problématique tout à fait justifiée, on n'y arrivera pas. D'ailleurs, mes prédécesseurs s'y sont cassé les dents, puisqu'ils avaient, dans une étape de ces négociations, fait un paquet, qui, malheureusement, n'a rien donné.

Mesdames et Messieurs, je trouve que c'est un bon compromis selon qu'on considère le verre à moitié vide ou à moitié plein; c'est toujours la problématique engendrée par des compromis. Je vous invite donc à faire votre poing dans la

poche, ou à manger une partie du chapeau, et à voter, car l'enjeu est de proposer un nombre considérable de lits pour les personnes âgées. Je vous remercie.

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 54 oui contre 14 non.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL.

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la promesse de vente, sous réserve de l'accord du Conseil municipal, signée par le Conseil administratif et l'Hospice général les 23 décembre 2010 et 26 janvier 2011, de la parcelle N° 2766 de la commune de Veyrier, sise chemin des Beaux-Champs 7, d'une contenance de 1551 m², et de sa dépendance, la part de copropriété pour une quote-part inconnue de la parcelle N° 4517 de la commune de Veyrier, formant le chemin des Beaux-Champs, pour le prix de 2 160 000 francs;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil administratif est autorisé à vendre la parcelle N° 2766 de la commune de Veyrier, d'une contenance de 1551 m², sise chemin des Beaux-Champs 7, et sa dépendance, la part de copropriété pour une quote-part inconnue de la parcelle N° 4517 de la commune de Veyrier, formant le chemin des Beaux-Champs, à l'Hospice général, pour la somme de 2 160 000 francs.

Art. 2. – En vertu de l'article premier ci-dessus, l'inaliénabilité de la parcelle N° 2766 de Veyrier, comprenant le pavillon Charles-Galland, fondée sur l'arrêté du Conseil municipal du 28 avril 1914, constituant un fonds spécial et inaliénable dénommé Fonds Charles-Galland, pour la construction de logements salubres à loyers bon marché, est levée.

- *Art. 3.* La délibération votée le 4 mars 2002, octroyant un droit de superficie gratuit à l'établissement médico-social de la Maison de Vessy (PR-123) est révoquée.
- *Art.* 4. Le produit de la vente, de 2 160 000 francs, sera imputé au Fonds spécial Charles-Galland.
- *Art.* 5. Le Conseil administratif est autorisé à signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

4. Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 2 février 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit net de 5136 000 francs, porté à 5386 000 francs, destiné à la réalisation des mesures à l'essai, durant une année, de la première tranche de l'initiative populaire IN-2 (166) «200 rues sont à vous – pour des rues ouvertes à la vie et aux mobilités douces!» (PR-862 A/B)¹.

Troisième débat

La présidente. Mesdames et Messieurs, je vous informe que nous sommes saisis de trois projets d'amendement, que vous avez tous reçus. Je donne la parole à M. Adrien Genecand.

M. Adrien Genecand (LR). Je me bornerai dans ce troisième débat à vous rappeler quelques points dus au fait que cette initiative n'est pas déposée au bon endroit, puisque la majeure partie de ses demandes est de la compétence cantonale et pas municipale.

Je rappellerai quand même quelques principes, notamment au sujet de la piétonnisation de ces rues. D'abord, j'ai hésité à déposer une demande pour qu'il soit possible d'amender les cyclistes qui rouleront dans lesdites rues piétonnes, afin

¹ Rapports, 4023.

d'être accepté.

que celles-ci soient bien dédiées aux piétons et pas aux cyclistes, puisque c'est un peu le sentiment qui en ressort – c'est peut-être dû au fait qu'il y a un procycliste antivoiture bien connu dans le comité d'initiative. Mais je vous éviterai cet amendement qui demanderait que les piétons exclusivement puissent se déplacer et que les cyclistes soient amendés; je pense d'ailleurs qu'il aurait peu de chance

Mesdames et Messieurs, je vous rappelle qu'au niveau de la loi sur les routes tout dépassement de 1 décibel dans une rue dû à un report de trafic sera illégal. Ceux qui siègent avec moi à la commission des travaux et des constructions savent que nous sommes en train d'emménager et de réaménager nos tronçons de rues, justement pour être en conformité avec les normes OPB et OPAir. La fermeture de 50 rues aura probablement un effet, même si, apparemment, ce sont les rues les moins problématiques en matière de trafic de transit qui ont été choisies. Mais il y aura certainement un report sur certaines rues et, pour autant qu'il y ait plus que 1 décibel, ce sera un report jugé illégal.

Je vous rappelle aussi que, selon un courrier de la Direction générale de la mobilité, tout report de la circulation qui entraverait les transports publics est à proscrire également. Je vous la fais très courte sur la santé du réseau des Transports publics genevois actuellement, et de la possible gêne qu'occasionnerait la fermeture de 50 rues dans cette configuration.

D'une façon plus générale, en matière d'aménagement, une chose est sûre, c'est que nous devons avoir une vue d'ensemble. Dans le cadre d'une initiative visant à fermer pour l'instant temporairement, je vous le rappelle, 200 rues pour un montant de 20 millions de francs – 20 millions de francs, je vous laisse juges de la mesure, je pense que c'est trop cher, mais nous en discuterons – une vue d'ensemble du plan des 200 rues nous aurait semblé découler du bon sens même. Mais nous proposer 50 rues par 50 rues, c'est ce qu'on appelle la technique du saucisson. Cela a souvent été dans d'autres cas puni assez lourdement.

Pour toutes ces raisons, nous pensons qu'il faut refuser cet objet. Pour le surplus, l'amendement concernant la compensation est magnifique, sauf que son application ne dépend pas de nous. Le seul organe qui décidera de la compensation est le Grand Conseil. Il y a plusieurs députés dans cette salle et ils nous le confirmeront. Le Grand Conseil étudie actuellement, dans le cadre d'une refonte globale de son plan directeur du stationnement, ce type de problématique. C'est lui qui décidera du ratio de compensation, comment, pour qui, où et à quelle distance. A ce titre-là, ce que nous faisons en Ville de Genève est de la cosmétique, puisque cela n'aura juridiquement aucune valeur.

Comme je vous l'ai rappelé en préambule, ce débat n'aurait pas dû avoir lieu ici mais au Grand Conseil. Le nombre de signatures n'aurait pas dû être celui qui

est nécessaire en Ville de Genève pour faire aboutir une initiative, mais celui qui est nécessaire pour faire aboutir une initiative au niveau du Canton. Logiquement, ce débat aurait donc dû passer au niveau cantonal, car c'est en définitive le Canton qui décidera. Sans plan d'ensemble, le groupe libéral-radical refusera d'entrer en matière sur ce projet.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs, le Mouvement citoyens genevois n'entrera pas en matière sur cette proposition, sauf si notre amendement est accepté. Il dit ceci:

Projet d'amendement

«Article premier. – (...) pour des rues ouvertes à la vie et aux mobilités douces!», pour une tranche de 20 rues.»

Notre amendement demande donc de commencer par une tranche de 20 rues. En effet, nous ne voyons aucun problème pour un centre piéton, touristique, un vrai centre actif, commercial, agréable; il y a plein d'exemples: Paris, Montpellier, Zurich, Lausanne, mais à Genève, aujourd'hui, rien n'est coordonné. Nous avons des tronçons de rues à gauche, à droite, répartis sur toute la ville et cela nous pose un gros problème. Nous estimons que c'est fait «à l'essai», et cela nous dérange. Comme visiblement nous voyons qu'une majorité dans cette salle acceptera ce projet, nous vous proposons de commencer avec 20 rues. Mesdames et Messieurs, soyons prudents, allons-y doucement! On parle bien de mobilité douce...

A Genève, nous avons des problèmes avec les Transports publics genevois (TPG). Nous avons changé 70% du réseau des TPG et nous connaissons les réactions dues à ce changement; d'importants travaux sont en cours en ville, nous avons des problèmes de mobilité générale, alors faire 50 rues d'un coup, c'est énorme!

Nous vous recommandons donc d'être prudents et de commencer par 20 rues, que nous choisirons en commission des travaux et des constructions. Sur ces 20 rues, nous proposerons des rues à proximité de parkings, afin de ne pas augmenter le problème du stationnement, puisque, comme vous l'avez souvent écrit dans certains de vos amendements, un report de parkings est nécessaire et que des propositions ont été faites de créer des places dans des parkings existants privés et publics. Nous vous recommandons d'étudier cet aspect correctement et de ne pas partir les yeux fermés pour 50 rues. A notre avis, c'est beaucoup trop risqué, la mobilité à Genève en prendrait un sale coup et les résultats ne seraient pas bons.

Pour revenir aux propos de M. Genecand par rapport au bruit, il faut faire très attention au risque de report d'un trafic important sur certaines rues. Mais il ne faut pas oublier non plus qu'il y aura un autre report de bruit différent dans les rues qui seront piétonnisées, car qui dit piétonnisation dit occupation de l'espace public. C'est ce qui est prévu, mais on risque de tomber également dans certains excès. On a vu un très mauvais exemple dernièrement en Vieille-Ville avec un coup de feu malheureux tiré sur un jeune homme. Ne soyons donc pas totalement irresponsables, faisons les choses intelligemment!

Aujourd'hui, Genève souffre du bruit, de la mobilité, et je vous demande d'être prudents, car le bruit dans les zones piétonnes est un risque pour les habitants, puisque les terrasses des cafés s'étendront automatiquement. Il faut donc aussi réfléchir aux rues qui seront fermées à la circulation et ouvertes à la population.

Mesdames et Messieurs, je vous propose d'accepter l'amendement déposé par le Mouvement citoyens genevois et de retravailler ce projet en commission. Evidemment, les 5 millions de francs ne se reporteront pas pour les 20 rues, mais au prorata, c'est-à-dire environ 2 millions de francs. Et si l'essai avec les 20 premières rues est satisfaisant – si nous n'avons pas 20 pétitions, une pour chaque rue... – le Conseil administratif continuera l'exercice avec 50 rues et – pourquoi pas? – au final avec les 200 rues si nous voyons que le résultat est une réussite. Mesdames et Messieurs, nous savons qu'il y aura beaucoup de conséquences avec la fermeture de ces rues et si, aujourd'hui, Genève doit avancer au niveau de la mobilité douce, nous ne pouvons pas faire du n'importe quoi.

La présidente. Monsieur Spuhler, je vous ai écouté attentivement, mais actuellement votre amendement tel qu'il est rédigé maintient bien le montant de 5 136 000 francs pour une tranche de 20 rues. Il faudra donc le préciser dans votre amendement, car je ne peux mettre au vote que ce que vous avez déposé.

M. Pascal Spuhler. Effectivement, Madame la présidente, je vais déposer un autre amendement et y ajouter «au prorata».

La présidente. Je vous laisse y réfléchir puis transmettre au bureau un amendement corrigé. La parole est à M. Pascal Holenweg.

M. Pascal Holenweg (S). Merci, Madame la présidente. Les troisièmes débats sont l'occasion de répéter, en espérant arriver à le synthétiser et à le clari-

fier, ce qu'on a pu dire dans le deuxième débat. Je vais donc répéter ce que j'ai eu l'occasion de dire dans le deuxième débat, en espérant le dire d'une manière plus synthétique et simplifiée, mais sans aucune garantie d'y arriver.

Je rappelle donc que la proposition du Conseil administratif est une proposition qui concrétise une initiative municipale que le Conseil municipal a acceptée et que le débat de fond sur la création de zones piétonnes a été lancé, a été mené et a été tranché par l'aboutissement et l'acceptation de l'initiative. C'est cette initiative que nous avons pour mandat de concrétiser, elle demande la création de 200 rues piétonnes et pas de 200 passages pour piétons entre les parkings.

Le mandat que nous avons à respecter, nous le recevons de la population de la Ville, pas des pendulaires, pas du Touring Club Suisse, pas de l'association Feu Vert et pas de la Chambre de commerce et d'industrie. Ce mandat est double. Un premier mandat nous est donné par l'initiative municipale pour des zones piétonnes et le deuxième mandat, dans lequel on peut inscrire cette initiative, nous est donné par l'initiative cantonale pour la mobilité douce. Il est évident que la création de zones piétonnes s'inscrit dans le projet de la mobilité douce. Nous n'avons aucun mandat pour créer de nouveaux parkings, même pour compenser en soussol les places que nous supprimons en surface pour réaliser des zones piétonnes.

Notre position consiste donc à nous en tenir au mandat que nous avons à assumer et à nous en tenir à la proposition du Conseil administratif, sans les amendements qui sont proposés et qui glissent la thématique et la problématique des parkings dans la thématique et la problématique des zones piétonnes. Mélanger ou additionner ces deux problématiques, pour nous, c'est se condamner à n'en résoudre aucune, parce que c'est parasiter chacune des deux problématiques par l'autre. C'est sans doute ce qu'une partie de ce Conseil souhaite, c'est peut-être ce qu'une autre partie de ce Conseil arrivera à obtenir, par naïveté, par maladresse, par confusion, par compromis; c'est ce à quoi nous nous refusons. Ici, nous voulons parler des zones piétonnes et pas des parkings, parce que nous sommes ici pour parler des zones piétonnes et pour décider de crédits pour la réalisation de zones piétonnes et pas pour la réalisation de parkings.

Proposer la création de parkings pour favoriser la piétonnisation est, d'ailleurs, un exercice à peu près aussi intelligent que celui qui consisterait à implanter une raffinerie dans un parc naturel. Je sais qu'il y a ici des gens et des forces politiques pour qui une bonne zone piétonne est une zone piétonne avec circulation automobile, que les mêmes viendront sans doute un jour nous proposer des pistes cyclables sur les autoroutes. Quant à nous, quand nous parlons de zones piétonnes, nous voulons voter des zones piétonnes et pas autre chose. Le prétendu compromis que les Verts et le TCS réunis dans une alliance émouvante – je retiens mes larmes, c'est difficile de parler en pleurant – n'est pas un compromis, c'est une chimère. On ne crée pas des zones piétonnes avec des parkings, on

n'implante pas intelligemment des parkings à proximité de zones piétonnes et la place des chimères est dans les contes de fées, pas dans les ordres du jour du Conseil municipal ni dans les crédits de la Ville de Genève. Nous vous proposons donc de vous en tenir à la création de zones piétonnes, parce que c'est de cela qu'il s'agit, c'est le mandat que nous avons reçu et ce n'est pas autre chose.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je vais aussi être relativement bref, puisque le débat a largement eu lieu lors de notre dernière séance. Comme l'a rappelé M. Holenweg, c'est l'aboutissement d'une initiative et j'ajouterai que cette initiative, qui demandait la création de 200 rues piétonnes, a été lancée par les Verts. Nous arrivons aujourd'hui à la réalisation de ce premier crédit et nous en sommes très satisfaits.

Je répondrai aux dernières objections que nous avons entendues; d'ailleurs, je trouve nos opposants très imaginatifs, puisque, depuis le temps que nous traitons ce sujet, ils viennent chaque fois avec de nouveaux arguments. Comme quoi, quand on n'a pas envie de quelque chose, on a beaucoup d'imagination... D'abord, sur le fait que ce sont des compétences cantonales qui peuvent interdire la circulation. C'est vrai, mais les mesures d'aménagement étant municipales, c'est bien au Conseil municipal de voter ou non ces rues piétonnes; si vous avez envie de rues piétonnes, vous les votez, si vous n'en avez pas envie, vous ne les votez pas. Mais ne prétextez pas que c'est un problème de compétence cantonale, surtout quand vous venez nous dire qu'il faudrait y interdire les vélos, alors que l'interdiction des vélos dans une rue piétonne relève d'une compétence fédérale. Une fois de plus, je crois que vous baignez en pleine contradiction, et c'est bien dommage.

Une autre objection qui a été soulevée est celle du plan d'ensemble. Je pense que c'est une objection que vous avez entendue, que nous aurions aimé que vous entendiez, puisque nous avons déposé la motion M-994 votée lors de notre dernière séance. Cette motion demande, avec le deuxième crédit qui arrivera prochainement, qu'un plan d'ensemble soit délivré pour avoir une cohérence entre les rues qui seront créées pour avoir des zones piétonnes et des réseaux de circulation piétonne. Je pense que c'est quelque chose que ceux qui veulent promouvoir la mobilité douce et, en l'occurrence, la circulation à pied appellent de leurs vœux. C'est pour cette raison que nous avons proposé cette motion.

Une autre objection est le statut à l'essai de ces rues. Moi, je pense plutôt que c'est une bonne nouvelle. Effectivement, pendant une année, nous pourrons juger si les mesures prévues sont les bonnes ou pas, et quels aménagements complémentaires seront à prévoir pour assurer une fois une livraison, une fois un accès à un parking ou autre. Contrairement à votre dogmatisme, nous, nous ne refuserons pas qu'une rue dont la fermeture était peu opportune soit rouverte au trafic automobile.

Toutes ces raisons devraient vous inciter, Mesdames et Messieurs, à voter ce crédit et nous espérons que ce troisième débat servira à convaincre encore les der-

Un dernier point sur l'amendement du Mouvement citoyens genevois. Il est incomplet, mais, au premier abord, il est relativement intéressant, puisqu'il propose beaucoup plus d'argent pour faire les rues piétonnes. C'est le même montant pour moins de rues... (*Remarque de M. Spuhler.*) Monsieur Spuhler, je lis ce qui est écrit.

niers sceptiques de ce Conseil municipal de réaliser ces 50 rues piétonnes.

La présidente. On n'interpelle pas l'orateur, s'il vous plaît!

M. Mathias Buschbeck. On ne vote pas des proratas au Conseil municipal, on vote des crédits; mettez donc des chiffres et nous voterons des chiffres! Pour l'instant, nous n'avons pas de chiffres, on nous propose du bricolage de dernière minute. Vingt rues, pourquoi pas vingt-cinq, dix-huit, et lesquelles? Dites que vous voulez un renvoi en commission, dites aussi que vous voulez tout faire traîner, mais ne venez pas avec un chiffre au dernier moment qui tombe de nulle part...

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons d'accepter ce crédit, amendé par les démocrates-chrétiens, les Verts et les indépendants de ce Conseil, pour les raisons que M^{me} Chappuis vous expliquera. Comme la dernière fois, je demande le vote nominal pour tous les objets, afin que chacun sache qui est pour et qui est contre les zones piétonnes dans cette ville de Genève. Enfin, Madame la présidente, je dépose une motion d'ordre qui demande de voter en débat accéléré.

La présidente. Il me faut le papier correspondant sur le bureau, Monsieur Buschbeck. La parole est à M^{me} Marie Chappuis.

M^{me} Marie Chappuis (DC). Merci, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs, le Parti démocrate-chrétien est convaincu de l'absolue nécessité de sortir de la logique de blocage qui empoisonne depuis de trop nombreuses années le dossier de la mobilité en ville de Genève. C'est la raison pour laquelle nous vous invitons à accepter notre amendement, qui propose d'intégrer le principe de la compensation dans cette proposition selon un ratio de 0,8 pour les voitures et 0,2 pour les places deux-roues. C'est un compromis équilibré, réaliste, non doctrinaire et qui va dans le sens du projet de loi actuellement pendant devant le Grand Conseil.

J'aimerais quand même rappeler à M. Genecand – vous transmettrez, Madame la présidente – que le Parti radical, en 2009, avait accepté cette initiative qui ne

prévoyait aucun principe de compensation; le résultat est que cette initiative avait été renvoyée directement au Conseil administratif, sans possibilité de passer par une votation populaire. Voilà où nous en sommes aujourd'hui.

Aujourd'hui, le Parti démocrate-chrétien vous propose d'améliorer, pendant qu'il en est encore temps, cette proposition en y intégrant le principe de la compensation. C'est une proposition constructive qui permet d'aller de l'avant et qui permet de rattraper le retard que Genève a pris en matière de mobilité et en matière d'aménagement des espaces publics, tout cela en tenant compte à la fois des intérêts de la population, des commerçants et des entreprises.

M. Carlos Medeiros (MCG). Madame la présidente, vous transmettrez à M. Buschbeck que je suis d'accord pour le vote nominal, car cela démontrera que c'est une initiative soi-disant populaire. Mesdames et Messieurs, je tiens quand même à dire que de populaire cette initiative n'en a que le nom. Les groupes qui ont déposé cette initiative ont eu peur de la faire passer devant le peuple et c'est pour cela qu'ils l'ont fait voter à cette auguste assemblée. Ils savaient qu'il y avait une majorité de dogmatiques qui, aujourd'hui encore et à tout bout de champ, prennent les automobilistes pour des vaches à lait.

Je tiens à rappeler que le Conseil d'Etat vient d'augmenter les tarifs de parking, que tous les jours le pauvre automobiliste est pris pour un affreux tueur de la qualité de vie, mais que, à la fin, ce sont les taxes des automobilistes qui servent à payer énormément d'autres prestations, d'autres développements pour la qualité de vie. Mesdames et Messieurs, non et non! Le Mouvement citoyens genevois s'oppose catégoriquement à ces dogmes faits pour quelques ayatollahs Verts qui, depuis des années, nous compliquent la vie. Madame la présidente, vous transmettrez aussi au groupe des Verts que nous n'avons pas tous la chance d'être fonctionnaires d'Etat, d'habiter aux Grottes, de rouler en vélo et de gagner plus de 10 000 francs en moyenne par mois. Malheureusement, il y a des mères de famille, des personnes handicapées qui ont besoin de leur voiture tous les jours.

Quand on voit ici la liste des rues dont on propose la fermeture, c'est ahurissant. Aujourd'hui, le réseau des Transports publics genevois, c'est la gabegie, et en plus on veut fermer toutes ces rues! Alors, veut-on transformer Genève en désert pour quelques allumés du vélo, ou veut-on quand même offrir une qualité de vie à toute la population? Arrêtez de ne penser qu'à vous-mêmes! Si vous aviez du courage, au lieu de faire voter cette initiative dans cette assemblée, vous l'auriez proposée au peuple. Mais justement vous avez peur que le peuple la refuse... (Protestations.)

Je tiens à préciser tout de suite que le Mouvement citoyens genevois et d'autres associations de consommateurs – ceux-là mêmes que vous détestez –

seront prêts à aller devant le peuple pour qu'il se prononce une fois pour toutes sur la fermeture de ces rues. A chaque fois que je parle avec des commerçants ou des associations d'usagers, je n'entends pas beaucoup de monde me dire que c'est

une excellente idée. Hier soir, j'ai parlé avec le gérant d'un kiosque dans le quartier des Eaux-Vives – il travaille dix-huit heures par jour! – et il m'a dit que, si on voulait tuer le petit commerce, on ne s'y prendrait pas autrement.

volunt tuer to point commerce, on he s y promutant pus uniforment.

Arrêtons d'être dogmatiques! C'est le message que j'adresse aux groupes d'en face et surtout aux Verts. Tout cela est très joli sur le papier, mais, encore une fois, on n'habite pas tous au centre-ville, on n'a pas tous des bons salaires comme les vôtres. Beaucoup de personnes ont besoin de leur voiture pour se déplacer, il faut arrêter de rêver. Oui pour des solutions, mais soyons pragmatiques!

Aujourd'hui, nous ne sommes plus dans une configuration où, d'un trait de crayon derrière un bureau, bien au chaud, on peut choisir de fermer telle ou telle rue. C'est un non-sens. Dans certains quartiers, comme la Jonction, vous allez tuer complètement la mobilité en fermant toutes les artères transversales, qui profitent aujourd'hui aux citoyens lambda.

Le Mouvement citoyens genevois a fait des propositions, a été conciliant, le Parti démocrate-chrétien également, mais si vous choisissez une solution extrême, je vous promets aujourd'hui que nous irons devant le peuple, que nous lancerons un référendum.

La présidente. Le bureau a été saisi d'une motion d'ordre qui demande le débat accéléré sur cette proposition. Conformément au règlement, je vais le faire voter. Je vous informe que je viens de discuter rapidement avec les vice-présidents et que le débat accéléré n'aura pas d'effet rétroactif: s'il est accepté, je demanderai qu'on efface les demandes de parole déjà enregistrées et, ensuite, une personne par groupe pourra s'inscrire.

Mis aux voix, le débat accéléré est accepté par 42 oui contre 23 non (1 abstention).

M. Thomas Bläsi (UDC). Chers collègues, le groupe de l'Union démocratique du centre n'entrera pas en matière sur cette thèse. J'aimerais sortir des discours qu'on vient d'entendre pour me placer du côté des usagers. J'ai eu une discussion à bâtons rompus avec mon père qui, depuis fort longtemps, vient à Genève. C'était une discussion intéressante, nous avons parlé des transports en commun. A l'époque, le tram allait à Hermance et passait déjà sur le pont du Mont-Blanc. Ces lignes étaient toutes existantes, mais elles ont été enlevées et

maintenant on est en train de les recréer. Finalement, on a fait un pas en avant et un pas en arrière pour des sommes assez considérables.

J'aimerais rappeler également que, dans les années 1970 et 1980, les urbanistes venaient de très loin à Genève, qui était une des rares villes à avoir réussi le compromis entre son développement urbain, le développement de ses transports en commun et la mobilité. Genève était citée dans de très nombreuses capitales européennes comme une ville jouissant d'une fluidité du trafic et d'une très grande accessibilité.

En fait, nous pourrions entrer en matière sur la volonté de créer un centre touristique qui serait réservé aux piétons, mais le problème est que ce genre de réflexion doit absolument aller de concert avec une réflexion sur les possibilités d'accès. Dans cette proposition, on ne parle même pas d'un centre qui serait piéton: on parle de tronçons de rues choisis au hasard, qui n'apportent absolument aucune plus-value, hormis une plus-value idéologique, qui compliquent la vie de nos habitants, de nos aînés et de nos visiteurs. Le groupe de l'Union démocratique du centre s'opposera donc à toute entrée en matière.

M. Christian Zaugg (EàG). Mesdames et Messieurs, il est temps que Genève ait un peu plus que deux ou trois rues piétonnes. Des rues piétonnes à Genève, il n'y en a pas beaucoup: un petit bout à la rue du Mont-Blanc, un autre à la rue du Lac, un autre ici ou là. Quand on compare Genève avec d'autres villes européennes, et nul besoin d'aller très loin, à Annecy, à Lyon et j'en passe et des meilleurs, nous devons constater que nous avons un retard considérable.

Par ailleurs, et c'est le paradoxe, Genève dispose d'énormément de parkings. Il y en a plusieurs, par exemple, dans le périmètre de Rive et de ses alentours.

Pour nous, il est parfaitement clair que nous devons nous engager dans la réalisation de ces rues piétonnes. Genève doit rattraper son retard, c'est nécessaire pour la santé des habitants et la qualité de notre ville. Nous vous invitons donc à accepter cette proposition.

M. Michel Chevrolet (DC). Je remercie M. Genecand d'avoir demandé ce troisième débat, qui nous permet de refaire un débat qu'on a déjà fait, alors qu'il est, évidemment, des sujets autrement importants à notre ordre du jour... Enfin, Monsieur Genecand, ce troisième débat fera l'effet d'un pet dans l'eau, parce que, malheureusement pour vous et pour le Parti libéral-radical, le Parti démocrate-chrétien ne pourra pas vous suivre. Vous avez choisi la mauvaise voie de circulation, car nous allons aller de l'avant sur un accord qui est aujourd'hui historique.

Cet accord est historique parce que le citoyen est fatigué de cette guerre que nous menons depuis plus de vingt ans, cette guerre des transports qui nous amène

toujours aux mêmes affrontements, aux mêmes conclusions, au populisme, tel que nous l'avons entendu dans la bouche de nos collègues du Mouvement citoyens genevois, qui nous proposent 25, 30, 50 et 250 mètres; cela ressemble effectivement à de l'épicerie! Cela dit, va-t-on pouvoir faire confiance à M. Pagani pour ces 50 premières rues piétonnes? C'est le grand défi de cet accord que le Parti démocrate-chrétien veut signer avec les Verts, les indépendants et d'autres aussi, un accord qui mettra un terme à cette guerre.

Mesdames et Messieurs, nous avons besoin de changer le paradigme aujourd'hui en ville de Genève. Les habitants sont fatigués du trafic de transit constitué par tous les travailleurs qui passent sur le pont du Mont-Blanc et qui viennent, par exemple, de France voisine – le Mouvement citoyens genevois sera d'accord sur ce point. Nous ne voulons plus de ce transit en ville de Genève. Nous sommes conseillers municipaux de la Ville de Genève et nous devons principalement penser aux citoyens de cette ville qui en ont ras le bol du bruit et de la pollution. Les normes OPBruit ne sont pas respectées. La pollution de l'air est l'une des plus élevée d'Europe. L'Hôpital cantonal et les services de pneumologie sont débordés par le nombre de cas de jeunes enfants qui ne supportent plus la pollution qui existe à Genève.

Je me suis rendu à Paris pas plus tard qu'il y a trois jours. Il y a des rues piétonnes formidables, par exemple la rue des Dames. Dans le VIII^e et le IV^e arrondissement, le commerce est florissant, les commerçants sont heureux, il n'y a pas une seule voiture et cela marche du tonnerre.

Vous avez parlé des Transports publics genevois (TPG), Monsieur Medeiros – vous transmettrez, Madame la présidente. Aujourd'hui, le problème auquel les TPG sont confrontés, c'est qu'ils ne circulent plus. En fait, on a hautement exagéré les problèmes causés par le nouveau réseau: en réalité, nos rues sont trop engorgées par des voitures avec une seule personne à bord, et les transports publics, eux, doivent attendre que la file des véhicules passe au vert. C'est cela, la réalité des transports publics: une ville totalement engorgée où la majorité des citoyens, malheureusement, sont obligés de supporter l'égoïsme d'un certain nombre de personnes.

Les commerçants seront sûrement heureux de cet accord, parce que nous leur offrirons des places de livraison supplémentaires. Nous leur offrirons, comme sur les ramblas de Barcelone ou de Tarragone et dans une majorité de grandes villes européennes, la possibilité d'améliorer leur commerce grâce aux parkings de proximité. C'est là une excellente nouvelle pour les commerçants: les voitures seront en sous-sol et ils auront la voirie pour eux, pour faire de belles vitrines, de belles terrasses pour les bistros... Et cela permettra aussi – pourquoi pas? – d'avoir des pistes cyclables dignes de ce nom sur la voie publique, qui est de plus en plus réduite.

Rassurer les commerçants, c'est aussi le rôle du Parti démocrate-chrétien. Nous les soutenons et là, évidemment, je m'élève contre le dogmatisme habituel de M. Holenweg, qui est effrayant – il y a le populisme d'un côté, le dogmatisme de l'autre! J'espère que M. Holenweg est très jaloux aujourd'hui que les Verts ne soient plus à sa botte, que les Verts ne fassent plus ce que M. Holenweg veut... (*Protestations.*) Regardez, Mesdames et Messieurs, M. Holenweg est triste parce qu'ils ne le suivent plus! Les Verts ont choisi le chemin de l'intelligence en étant d'accord et nous irons de l'avant. Mesdames et Messieurs, j'en termine là, même si j'avais encore beaucoup à dire pour rassurer les commerçants.

Aujourd'hui, le Parti démocrate-chrétien est heureux de cet accord, de ces vraies solutions pour améliorer la vie des citoyens. Nous construirons de nouveaux parkings, nous compenserons avec un ratio de 0,8 les places supprimées en surface, hors du dogmatisme, hors des conflits. La population en a marre de nous voir nous chamailler au sein de ce Conseil municipal sur ce problème.

Cela dit, nous serons très attentifs, Monsieur Pagani – sinon je me battrai au côté du Mouvement citoyens genevois – pour que vos rues piétonnes soient sur des axes secondaires, comme prévu, et non sur des axes primaires, qu'elles améliorent la vie du citoyen et qu'elles ne bloquent pas l'activité commerçante de cette ville. A cette condition-là, Monsieur Pagani, vous pourrez faire non seulement 50 rues piétonnes, mais vous pourrez même en faire plus, sous le sceau de la confiance, en faveur des habitants mais aussi des commerçants. Car le commerce est important et les impôts qui tombent dans vos caisses vous permettent, Monsieur Pagani, de faire votre politique – qui certes n'est pas toujours la nôtre...

La présidente. Je salue à la tribune du public nos anciens collègues: M^{me} Valérie Bourquin et M. Jean-Pascal Perler. (*Applaudissements*.)

M. Pascal Spuhler (MCG). Certains propos m'étonnent. Monsieur Chevrolet, le Mouvement citoyens genevois ne fait pas de l'épicerie: il vous propose peut-être un peu d'homéopathie, mais guère plus. En l'occurrence 200 rues piétonnes, c'est énorme, et 50 rues, c'est quand même important. Aujourd'hui, Genève souffre au niveau de la mobilité, on est d'accord, Genève souffre du bruit, on est d'accord, Genève souffre de sa population, on est d'accord. C'est pourquoi nous allons dans votre sens en vous proposant 20 rues à l'essai plutôt que cinquante. Ce n'est pas dramatique, c'est une dose homéopathique pour essayer de faire passer votre message, Mesdames et Messieurs, le faire passer d'une manière intelligente.

M. Chevrolet parlait de rues secondaires, mais quand je lis la nomenclature des rues, pour moi, la rue Pictet-De-Bock n'est pas une rue secondaire. Quand on dit qu'on veut fermer la rue de Berne, entre la rue du Môle et la rue de la Navi-

gation, l'endroit où se situe l'entrée d'un parking, excusez-moi, mais on ne peut pas fermer une rue où il y a une entrée de parking! Vous voulez donner l'avantage aux TPG: alors, combien y a-t-il de lignes de transports publics qui passent par la rue des Gares? On pourrait faire la liste complète des rues citées dans ce projet et trouver à redire presque partout. Seules certaines rues ne posent pas de problème, comme la rue des Savoises ou la rue du Prince. Là, je ne vois aucun inconvénient.

Alors, soyons intelligents, Mesdames et Messieurs, fermons les rues qui ne risquent rien, ce qui ne nous coûtera pas trop cher. Nous savons que ce sera un exercice réussi et c'est ainsi qu'on pourra continuer le travail. Ce n'est pas avec cette proposition qui est du n'importe quoi, que vous n'avez pas été foutus de faire passer devant le peuple, parce que vous n'en avez pas eu le courage! (*Protestations.*) Vous me coupez la parole, très bien, prenez vos responsabilités, nous lancerons un référendum si vous n'acceptez pas notre amendement.

M. Adrien Genecand (LR). Selon notre collègue socialiste, les zones piétonnes, c'est magnifique... Mais il rêve, car pour certaines rues les ayants droit y auront toujours accès, notamment ceux qui ont un parking, ceux qui doivent y accéder pour des raisons professionnelles, des livraisons, les taxis.

Ensuite, la vraie problématique concerne le plan d'ensemble. M. Buschbeck dit qu'il veut un plan d'ensemble mais que, d'abord, il faut faire les 50 rues. Eh bien, non, car en principe on étudie tout en même temps, sinon ce n'est pas un plan d'ensemble. Puis, il a souligné, à juste titre, qu'à terme on renoncera à piétonniser certaines rues. Nous avions accepté d'entrer en matière sur cette proposition et de l'étudier en commission, mais quand nous l'avons étudiée nous nous sommes rendu compte qu'on ne sait pas comment ces rues seront aménagées, ni ce qu'on y fera. La seule chose qu'on sait, c'est que cela coûtera cher...

On ne sait pas non plus s'il y a eu des études d'impact en termes de sécurité dans les rues qui seront considérées comme trépidantes, ou apaisantes. Pour certaines rues situées à proximité de lieux bien connus, on se doute que ce sera trépidant, que va-t-il s'y passer? Et, en termes de trafic sur les autres rues, a-t-on mesuré ce fameux décibel de report sachant que cela les rendrait illégales?

Finalement, la vraie question est la suivante: qu'est-ce qui définira qu'on a réussi ou non une rue piétonne? Mesdames et Messieurs, si vous le savez, je suis preneur. Etes-vous capables de me dire ce que sera une rue piétonne réussie? Le savez-vous? Non, personne ne le sait. Avant de commencer à piétonniser certaines rues, on n'est même pas capables de donner les critères permettant de dire si c'est une piétonnisation réussie ou pas.

Partant de là, on peut revenir sur le réel but de cette initiative. A mon avis, le but est d'empêcher le trafic de transit en ville de Genève. Pour ma part, je veux

bien qu'on empêche le trafic en ville, mais, à ce moment-là, des mesures coercitives bien plus efficaces existent: mettre un péage, empêcher tous les non-résidents d'entrer; cela, ce sont des vraies mesures. Par contre, cette proposition est une façon détournée de procéder à la fermeture de certaines rues, en mettant en avant le beau côté, le fait que les gens pourront se réapproprier l'espace public et vivre mieux.

En réalité, le vrai but est de limiter les voitures dans certains quartiers, ce que je veux bien, mais, à ce moment-là, les 50 rues choisies sont-elles vraiment les plus touchées par le trafic de transit? Je ne pense pas que la rue Maurice, en Vieille-Ville, longue de seulement quelques mètres, soit très touchée par le trafic de transit...

Quand vous aurez tenté de limiter le trafic en ville de Genève, vous vous attaquerez peut-être aux causes, à savoir pourquoi autant de personnes viennent en voiture dans ce canton et plus précisément en ville de Genève. Eh bien, Mesdames et Messieurs, c'est parce que tout le monde n'a pas la chance, comme vous et moi, d'habiter en pleine ville. Beaucoup de personnes ont dû, pour des raisons familiales ou économiques, aller habiter dans la campagne genevoise, en France voisine ou dans le canton de Vaud. A toutes ces personnes, vous pouvez leur dire qu'elles doivent s'arrêter à la frontière, mais il faut alors prévoir quelques *park and ride* et des transports publics efficaces. Finalement, on s'attaque à la problématique de la mobilité, parce qu'on n'a pas su construire la ville en ville, à savoir dans le centre et dans les communes suburbaines, ce qui aurait permis aux gens de ne pas se déplacer en voiture. En l'occurrence, vous les prenez à la gorge en leur interdisant l'accès au centre-ville sans leur permettre d'y habiter!

Je me réjouis de débattre dans cette enceinte d'autres projets visant à densifier la ville pour permettre aux gens de venir y habiter. Ce jour-là, je ne suis pas sûr que tout le monde aura un discours cohérent. Le discours tenu ici est celui d'une mise sous cloche: ceux qui ont la chance d'habiter en ville vont y rester, et ceux qui n'ont pas cette chance seront laissés dehors. Nous sommes une agglomération d'un million d'habitants, dont 200 000 environ en Ville de Genève. Le jour viendra où les 800 000 autres habitants voudront aussi profiter de notre qualité de vie, voudront aussi pouvoir habiter en ville ou dans sa périphérie. Je me réjouis donc de discuter avec vous des projets de densification, de construction de logements, et nous verrons si les rues piétonnes n'étaient pas qu'un leurre destiné à couper le trafic de transit en ville de Genève.

M. Grégoire Carasso (S). Le groupe socialiste souhaite intervenir dans ce débat pour présenter son amendement, qui reflète assez fidèlement ce que nous souhaitons en matière de mobilité et de qualité de vie à Genève. C'est un projet de société pour lequel nous avons pris des engagements électoraux, aussi bien auprès des classes populaires que des classes plus aisées.

Ce projet est le suivant, Madame la présidente. La piétonnisation jusqu'à 200 rues piétonnes – et pourquoi pas plus... – voilà un bel objectif que nos amis les Verts ont porté via leur initiative. Depuis les travaux des associations actif-tra-fiC et Noé21 sur le secteur de la rue Dancet, le groupe socialiste a fait sien le principe de compensation, qui a été de nombreuses fois cité ce soir, mais de manière déviante – si vous me passez l'expression. En effet, le principe de compensation tel que nous l'entendons et tel qu'il a été proposé par les associations dont nous sommes proches est le suivant: supprimer des places en surface, parfait, cela nous permet de piétonniser de nombreux endroits au centre-ville et au-delà, avec une compensation des places supprimées en surface dans les parkings existants.

L'administration a fait cet exercice dans le sillage de cette proposition sur laquelle nous travaillons depuis plusieurs mois, et le réseau associatif, l'ATE et le TCS l'ont fait également. Ils sont arrivés à la conclusion que tout le monde connaît ici – je reviendrai plus tard sur le compromis Verts-Parti démocrate-chrétien – et qui est la suivante. Nous pouvons piétonniser en supprimant les places de parking en surface et en les compensant dans l'existant dans presque tous les quartiers de la ville de Genève; je dis «presque», car sinon nous n'aurions pas ce compromis entre nos amis Verts et le Parti démocrate-chrétien ce soir. Un peu comme dans le village gaulois, il y a un problème à l'hypercentre, à Rive – Eaux-Vives. Raison pour laquelle, il y a deux ans déjà, ce Conseil municipal avait été saisi d'un projet de parking appelé les Clés-de-Rive.

J'évoquais lors du précédent débat sur l'objet qui nous passionne ce soir le vieil adage du film *Les bronzés font du ski*: «Vas-y! Fonce! Sur un malentendu, ça peut marcher!» Je trouvais que cet adage résumait assez bien ce qui réunit les Verts et le Parti démocrate-chrétien. Dans leurs interventions, les Verts nous ont parlé, en long, en large et en travers, des normes OPBruit et OPAir, de la pollution sonore, de la qualité de l'air dramatique et préoccupante. Or, avez-vous entendu, Madame la présidente, dans l'intervention des Verts ou dans le mailing qu'ils ont fait aux milieux associatifs, qu'ils nous invitaient à fêter le parking des Clés-de-Rive? Moi pas. Pourtant, à travers leur amendement qui est le cœur de ce compromis, si nous devions l'accepter comme nous l'avons fait en deuxième débat, c'est bien la porte que nous ouvririons ce soir. De l'autre côté, Madame la présidente, avez-vous entendu, dans les propos du Parti démocrate-chrétien sur le compromis, le mot «parking»? Moi, oui! C'est là où je pense qu'il y a un malentendu. Il y a fondamentalement un jeu de dupes derrière ce compromis.

Ce soir, comme le 18 janvier, l'Alternative est majoritaire pour voter les rues piétonnes sans le parking. C'est la raison pour laquelle nous proposons un amendement sans artifice aucun, pour la piétonnisation avec le principe de compensation dans les parkings existants, autrement dit sans les Clés-de-Rive!

Ce soir, nous pourrions être une majorité à le voter si les Verts avaient le courage politique de dire qu'ils ont accepté les Clés-de-Rive pour le Parti démocrate-

chrétien, que cela chicane dans les milieux qui leur sont proches, mais que c'était un compromis pour sauver le projet s'il n'y avait pas de majorité. En l'occurrence, s'il fallait absolument, par ce compromis, éviter les recours pour accélérer les rues piétonnes, pourrions-nous entrer en matière? C'est à voir, mais aucune des conditions n'est réunie ce soir. Raison pour laquelle nous restons fidèles à notre position, qui consiste à dire oui aux rues piétonnes, non aux Clés-de-Rive. Nous déposons donc avec encore plus de conviction notre sous-amendement dans ce sens:

Projet de sous-amendement

«Art. 2 (nouveau). – (...) La compensation doit être réalisée par le biais de places de stationnement existantes en mains publiques, parapubliques ou privées qui seraient rendues accessibles au public. Au maximum 80% des places supprimées sont compensées par des places destinées aux voitures.»

M^{me} Fabienne Fischer (Ve). J'aimerais revenir sur un certain nombre d'arguments avancés ce soir. D'abord, Madame la présidente, vous transmettrez aux conseillers municipaux du Mouvement citoyens genevois, qui nous accusent de ne penser qu'à nous, que je ne suis pas fonctionnaire, que je n'habite pas les Grottes et que je roule à vélo! Quoi qu'il en soit, la question de la piétonnisation se pose au-delà de ces aspects et il convient aujourd'hui d'entrer dans un débat plus concret.

Vous transmettrez aussi à M. Holenweg, Madame la présidente, ainsi qu'à l'ensemble du groupe socialiste, qui s'est exprimé par la voix de M. Carasso, que la chimère, c'est probablement les gens qui, au nom d'une pureté idéologique et d'un rêve inaccessible, préfèrent continuer à refuser d'entrer dans la mise en œuvre concrète de projets qui nous tiennent à cœur. Ce n'est pas le choix des Verts.

Nous avons voulu, en proposant un amendement conjoint avec le Parti démocrate-chrétien, entrer au contraire de plain-pied dans une phase de réalisation d'une piétonnisation qu'une majorité attend de pied ferme – c'est le cas de le dire – pour remplir un certain nombre d'objectifs. A qui pensons-nous lorsque nous parlons d'entrer enfin dans la réalisation des rues piétonnes? Je me réfère ici à un article paru dans la *Tribune de Genève* ce week-end qui relatait la situation de familles pauvres à Genève, ceux qu'on appelle les travailleurs pauvres, qui triment tout au long du mois et qui n'arrivent pas à tourner. Dans cet article, on pouvait lire notamment que, parmi les difficultés concrètes auxquelles ces familles sont confrontées, il y a le fait qu'elles vivent souvent dans des quartiers où la circulation est dense. En conséquence, les enfants de ces familles jouent peu dehors, bougent moins et sont confrontés à de nombreux problèmes de santé qui en découlent. Par ailleurs, le fait de rester chez eux devant la télévision fait qu'ils ont moins d'amis et souffrent d'exclusion sociale.

La piétonnisation dans les quartiers où vivent les gens, autour des écoles, autour des crèches, autour des établissements médico-sociaux, autour des lieux de vie et des centres commerciaux, du commerce local, la piétonnisation dans ces lieux-là est une priorité pour venir en aide à ceux qui, aujourd'hui, vivent dans une situation où le bruit et la pollution de l'air sont aggravés par rapport à ceux que connaissent les habitants de quartiers moins populaires. C'est à eux que nous pensons quand nous voulons défendre aujourd'hui le vote de ce premier lot d'une cinquantaine de rues piétonnes.

Un des points qui revient régulièrement est une forme de diabolisation du compromis. Nous souhaitons aujourd'hui non seulement faire passer en force un projet, mais nous souhaitons également fédérer et rassembler la population, le plus largement possible, autour de l'idée de piétonnisation. Il ne s'agit pas ici simplement de réunir une majorité pour voter ce projet: il s'agit de voter un projet qui obtienne l'adhésion des habitants des quartiers, l'adhésion des personnes qui seront concernées au premier chef. C'est en ce sens, Madame la présidente, que le fait d'intégrer le compromis sur la compensation des places de stationnement permet de répondre aux attentes d'un nombre important de Genevois. Pour notre part, nous souhaitons répondre à ces attentes pour ne pas créer de problèmes supplémentaires.

Le projet présenté doit, à terme, répondre à différents objectifs de piétonnisation. D'une part, la réalisation de chemins piétonniers qui permettent aux personnes de se déplacer à travers Genève, de passer d'un quartier à un autre et, en ce sens, on est en plein dans la réalisation des objectifs de l'initiative cantonale sur la mobilité douce. D'autre part, pour les petits commerces – et cela toutes les villes européennes qui connaissent des zones piétonnes le savent, aucune ne reviendrait en arrière – la création de zones piétonnes autour du commerce de proximité est absolument favorable aux petits commerces. Il faut le redire. Enfin, piétonniser pour créer des zones résidentielles là où la densité de population, de familles, de personnes âgées est importante.

Certes, le Mouvement citoyens genevois n'était pas encore représenté dans ce Conseil municipal, mais je me permets quand même de rappeler à ce groupe – Madame la présidente, vous leur transmettrez – que le projet aujourd'hui soumis, y compris la liste des rues destinées à la piétonnisation, a été discuté dans le cadre des débats en commission. Il n'est donc pas correct de dire que ces questions-là n'ont pas du tout été discutées.

Enfin, je prends acte avec intérêt, et j'espère que nous aurons l'occasion d'y revenir, que le Parti libéral-radical semble ce soir favorable à l'introduction d'un péage urbain. Nous nous réjouissons de revenir sur ce sujet en temps voulu.

En conclusion, j'aimerais souligner que le vote de ce projet ce soir est un vote pour la piétonnisation et non un vote, contrairement à ce que d'aucuns prétendent, pour ou contre la construction d'un nouveau parking. C'est un vote pour pouvoir concrètement répondre aux besoins des Genevois aujourd'hui en matière de sécu-

rité, de santé publique, de qualité de l'air, de diminution du bruit. Oui, nous voulons entrer concrètement dans la réalisation de ces objectifs.

La présidente. Mesdames et Messieurs, je vais vous faire voter à présent les amendements. Je commence par l'amendement déposé par le Mouvement citoyens genevois, M. Spuhler, qui est l'amendement le plus éloigné. Cet amendement a donc été complété par un article 2 nouveau. Je vous le lis:

Projet d'amendement

«Article premier. – (...) pour des rues ouvertes à la vie et aux mobilités douces!», pour une tranche de 20 rues.

»Art. 2. – (nouveau) Ce crédit est libéré pour une première tranche de 2 054 400 francs.

»Le Conseil administratif revient devant le Conseil municipal pour la suite des travaux.»

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 64 non contre 6 oui.

La présidente. Je fais maintenant voter l'amendement déposé par le Parti démocrate-chrétien, les Verts, M^{me} Fabienne Aubry Conne et M. Alexandre Chevalier, qui propose un nouvel article 2. C'est donc le même que celui déposé au deuxième débat, je ne le répéterai pas. Puis, nous voterons le sous-amendement présenté par M. Carasso, dont le texte est aussi le même que celui déposé en deuxième débat.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 45 oui contre 25 non.

Mis aux voix, le sous-amendement de M. Carasso est refusé par 45 non contre 25 oui.

Mis aux voix à l'appel nominal, la délibération amendée est acceptée par 34 oui contre 27 non (8 abstentions).

Ont voté oui (34):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M. Olivier Baud (EàG), M. Luc Broch (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Julien Cart (Ve), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (HP),

M. Michel Chevrolet (DC), M. Sylvain Clavel (HP), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Fabienne Fischer (Ve), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Marie Gobits (S), M^{me} Sandra Golay (DC), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Anne Moratti (Ve), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M. Alberto Velasco (S).

Ont voté non (27):

M. Michel Amaudruz (UDC), M. Gary Bennaim (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Paul Guisan (LR), M. Christo Ivanov (UDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Michèle Roullet (LR), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Vincent Schaller (LR), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Olivier Tauxe (UDC), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S).

Se sont abstenus (8):

M^{me} Olga Baranova (S), M^{me} Maria Casares (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Pascal Holenweg (S), M. Stefan Kristensen (S), M^{me} Virginie Studemann (S), M. Pierre Vanek (EàG), M. Christian Zaugg (EàG).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (10):

M. Alexis Barbey (LR), M. Jean-François Caruso (MCG), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Soli Pardo (MCG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Pierre Rumo (EàG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Salika Wenger (EàG), M. Alexandre Wisard (Ve).

Présidence:

M^{me} Alexandra Rys (DC), présidente, n'a pas voté.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 22 et les suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967; sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 5 136 000 francs destiné à la réalisation des mesures à l'essai, durant une année, de la première tranche de l'initiative populaire IN-2 (166) «200 rues sont à vous — pour des rues ouvertes à la vie et aux mobilités douces!».

- Art. 2. Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 250 000 francs destiné à la réalisation de places de parc en compensation des places supprimées du fait de la piétonisation prévue dans la proposition PR-862. La compensation doit être prioritairement réalisée par le biais de places de stationnement existantes en mains publiques, para-publiques ou privées qui seraient rendues accessibles au public, à défaut dans un nouveau parking en ouvrage à usage public. 80% des places supprimées sont compensées par des places destinées aux voitures, le solde restant (soit 20%) devant être compensé par des places supplémentaires en faveur des véhicules deux-roues motorisés ou non, cela si possible dans un périmètre de 500 m et, le cas échéant, au maximum à 750 m.
- *Art. 3.* Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue aux articles 1 et 2 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 5 386 000 francs.
- *Art. 4.* La dépense prévue aux articles 1 et 2 sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2013 à 2022.
- *Art.* 5. Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Le troisième débat avant eu lieu, la délibération devient définitive.

Motion: faciliter la venue de la Fête fédérale de lutte

5. Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la motion du 3 novembre 2010 de MM. Simon Brandt, Rémy Burri, Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Alexandre Wisard, Mathias Buschbeck, Christophe Buemi, Alexandre Chevalier, Roland Crot, Jacques Hämmerli, M^{mes} Florence Kraft-Babel et Martine Sumi, renvoyée en commission le 22 novembre 2011, intitulée: «Fête fédérale 2016: Genève doit se mêler à la lutte» (M-947 A)1.

Rapport de M^{me} Frédérique Perler-Isaaz.

Renvoyée à la commission des sports le 22 novembre 2011, cette motion a été étudiée le 24 novembre 2011, sous la présidence de M. Jean-Charles Rielle.

La rapporteuse remercie M^{me} Danaé Frangoulis pour la qualité de ses notes de séance.

Rappel de la motion

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- tout mettre en œuvre pour faciliter la venue de la Fête fédérale de lutte en 2016 à Genève, notamment par la constitution d'un groupe de travail et une aide à la préparation du dossier de candidature;
- collaborer avec le Canton à la réalisation de cet objectif via un soutien politique et financier.

Présentation de la motion

Audition des motionnaires représentés par MM. Simon Brandt et Mathias Buschbeck

Les motionnaires déclarent que les invites de cette motion sont en grande partie déjà réalisées par le conseiller administratif M. Sami Kanaan, comme chacun-e a pu le lire dernièrement par un article paru dans la Feuille d'avis officielle (voir annexe). Ainsi, nous savons que MM. Charles Beer, conseiller d'Etat chargé du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport, et Jean-Marc Guinchard, président du comité de candidature, ont déjà beaucoup œuvré pour constituer un dossier de candidature à l'organisation de cette Fête fédérale.

¹Développée, 2593. Motion d'ordonnancement, 4022.

Les motionnaires préconisent de renvoyer rapidement cette motion au Conseil administratif afin de le soutenir largement dans cette démarche.

En effet, la décision d'attribution du canton où se déroulera cette manifestation se prendra en mars 2012, c'est-à-dire tout prochainement. Par conséquent, un large soutien du Conseil municipal à cette fête est essentiel, d'autant plus qu'elle n'a jamais été organisée à Genève, alors que cette fête existe depuis cent-vingt ans. C'est enfin une belle occasion de marquer notre attachement au pays et à la Suisse romande en particulier.

Discussion et vote de la commission

Un commissaire tient à manifester son soutien à cette fête fédérale et à son déroulement à Genève; il remet à la commission une brochure explicative contenant diverses informations au sujet de cette manifestation et son organisation (voir annexe).

Le président de la commission se dit sensible à l'accueil de cette fête, parce que le reste du pays a aussi un regard très fort sur Genève; de ce fait, accueillir cette manifestation ici, par rapport aux autres cantons, revêt une grande importance. Il est d'avis d'aller dans le sens d'un soutien le plus large possible, sans pour autant sous-estimer les autres candidatures que sont Neuchâtel et Estavayer-le-Lac.

Les membres de la commission étant enthousiastes et acquis-e-s à la Fête fédérale de lutte en 2016 à Genève, soumise au vote, la motion est acceptée à l'unanimité.

En marge de son vote, la commission a insisté sur la nécessité d'un large soutien à la candidature genevoise.

Annexes: article de la Feuille d'avis officielle du 2 novembre 2011 brochure explicative disponible sur l'IntraCM

Feuille d'Avis Officielle du 02.11.2011

• FAO complète au format pdf [1.04 Mo]

Genève candidat à l'organisation de la Fête fédérale de lutte suisse 2016

Genève est le seul canton de Suisse romande à ne jamais avoir accueilli la manifestation, qui existe pourtant depuis 1895. La lutte suisse est un sport qui allie tradition, combat et fair-play.

Le canton et les villes de Genève, Carouge et Lancy s'unissent pour accueillir la 44° édition de la Fête fédérale de lutte suisse et des jeux alpestres les 26, 27 et 28 août 2016. Parrainé par MM. Michel Pont, entraîneur adjoint de l'équipe suisse de football, et Hans Leutenegger, médaille d'or de bob à quatre à Sapporo en 1972, le projet genevois fait du Stade de Genève devenir une arène de lutte à partir de laquelle, suivant un axe passant par le cœur de Carouge, l'ensemble de la fête s'organise. Le lancer de la pierre d'Unspunnen est prévu au parc Cottier et la compétition de Hornuss au stade de Vessy.

«Genève n'a jamais eu la chance ni l'honneur de pouvoir organiser cette manifestation», relève M. Jean-Marc Guinchard, président du comité de candidature. La fête existe pourtant depuis 1895 et, si elle se déroule tous les trois ans, elle ne vient en Suisse romande que tous les quinze ans. En 1958, elle se tenait à Fribourg, en 1972 à La Chaux-de-Fonds, en 1986 à Sion et en 2001 à Nyon. Genève compte mettre tous les atouts de son côté pour placer son nom en regard de l'édition 2016 – soit nonante ans après avoir inscrit un membre de son association cantonale au palmarès de l'épreuve: c'était en 1926 et le Genevois d'adoption Henri Wernli était désigné roi de la lutte à Lucerne, rappelle Eric Haldi, actuel président de l'Association cantonale genevoise de lutte suisse (ACGLS).

Attachement à la Suisse

Quelque 280 lutteurs, 150 lanceurs (pierre d'Unspunnen) et 360 joueurs de Hornuss pourraient s'égayer entre le Stade de Genève et la cité sarde et potentiellement attirer 240 000 visiteurs durant les trois jours de festivités.

Genève a maintes fois démontré sa capacité à organiser de grands rendez-vous internationaux. La Fête fédérale de lutte sera l'occasion d'inscrire dans un cadre urbain une manifestation porteuse d'identité pour toutes les Suissesses et tous les Suisses. Plus encore, M. Charles Beer, conseiller d'Etat chargé du département de l'instruction publique, de la culture et du sport, y voit pour Genève l'occasion d'affirmer son appartenance à la Confédération et à ses valeurs. «La lutte suisse est un sport qui allie tradition, combat et fair-play», a-t-il souligné lors d'une conférence de presse le 7 octobre dernier.

Arène moderne

Genève propose un concept novateur et séduisant permettant aux lutteurs de bénéficier d'infrastructures modernes et adaptées au Stade de Genève. Quelque 35 000 spectatrices et

spectateurs – dont 5000 aux abords du terrain – pourraient prendre place dans cette arène de lutte. Avec le stade, les organisateurs soulignent que très peu de frais d'aménagement et de remise en état seront nécessaire. Pas besoin d'aménager un terrain et de monter des infrastructures temporaires comme pour des éditions implantées à la campagne. Autre point fort: avec la gare de la Praille à proximité, il sera possible de venir en train depuis toute la Suisse.

Le budget total est estimé à 17,2 millions de francs. Nonante pour cent des recettes proviendront de la billetterie, du sponsoring, des recettes commerciales et de dons. Une étude réalisée à la demande conjointe de l'Etat et de la Ville de Genève a permis de mettre en évidence que l'aide des collectivités publiques, par des prestations en nature et un soutien financier de 600 000 francs, était nécessaire. Le comité d'organisation pourra également compter sur l'appui de la Confédération via l'armée suisse, qui apporte un soutien matériel et opérationnel depuis plusieurs éditions.

Avec Genève, Fribourg (Estavayer-Le Lac) et Neuchâtel (Colombier) sont également candidats pour 2016. Les délégués et membres d'honneur de l'Association fédérale de lutte suisse (AFLS) désigneront l'organisateur lors de leur assemblée annuelle, le 4 mars 2012 à Aigle.

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

Pour en savoir plus: www.ffl-geneve2016.ch

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, rapporteuse (Ve). Cette motion a été déposée le 3 novembre 2010, enfin et grâce à une proposition du bureau, et a été renvoyée le 22 novembre 2011 en commission des sports qui l'a traitée très rapidement et qui souhaite que cette motion soit accueillie à l'unanimité par ce Conseil municipal. Je rappellerai également que le Conseil d'Etat a répondu à une résolution du Grand Conseil en novembre 2011.

Alors, Madame la présidente, il convient ce soir d'éviter de se distinguer par un ratage typique à notre Ville de Genève face à l'empressement de ce Conseil municipal à traiter ses propres propositions... Nous n'avons que trop attendu et je vous invite à voter ce rapport.

M^{me} Florence Kraft-Babel (LR). Chers collègues, le groupe libéral-radical votera avec enthousiasme cette motion, parce que le sport, et celui-là en particulier, représente mieux que tout autre le vrai art de la combativité. Etant moi-même la petite-fille d'un lutteur émérite, toute petite je voyais les channes exposées dans la salle à manger de ma grand-mère et je dois dire que j'ai appris combien il était possible, en Suisse, de défendre un sport qui ne valorise pas seulement le plus fort contre le moins fort, mais qui met chacun à égalité en présence de l'autre, de manière naturelle. Ce sport-là mérite d'être accueilli chez nous.

C'est un sport dont nous n'avons pas trop l'habitude: nous connaissons plutôt le sport de compétition, le sport d'élite, opposé au sport populaire. Dans la lutte, il y a une attitude combative excellente, qui nous a convaincus que ce serait une belle occasion pour Genève d'accueillir cette fête.

Je regrette seulement que le magistrat en charge du département de la culture et du sport ne soit pas là pour nous dire où en sont réellement les tractations, puisque c'est une affaire qui dépend d'une négociation avec les autres cantons. Pour notre part, nous suivrions avec enthousiasme cette manifestation, sachant que les femmes y sont aussi les bienvenues. Nous serions très heureux d'accueillir cette manifestation.

M^{me} Marie Gobits (S). La motion M-947 concerne la Fête fédérale de lutte suisse qui sera organisée en 2016. Nous savons que l'Association cantonale genevoise de lutte suisse (ACGLS) est candidate pour cet événement. Nous savons également que, depuis l'entrée en fonction du nouveau magistrat au département de la culture et du sport, ce dernier n'a pas ménagé ses efforts pour essayer de concerter les personnes en charge de cette fête. Il est aussi en concertation avec le Canton, y compris avec ses homologues des communes de Carouge et de Lancy, et ils ont mis sur pied des comités d'organisation qui regroupent plusieurs instances.

Genève n'a jamais organisé cette fête, qui devrait être organisée cette année en Romandie; des villes comme Neuchâtel et Fribourg sont candidates. En ce qui concerne la Ville de Genève, nous pouvons dire que les infrastructures sont déjà prêtes, je pense au Stade de Genève où pourraient se passer les jeux. Nous savons aussi que notre Ville abrite plusieurs hôtels pouvant accueillir les participants. Cet événement pourrait participer au rayonnement de notre cité, à l'exemple de l'Euro 2008 qui a fait rayonner notre cité.

Comme le groupe socialiste, j'invite cette assemblée à renvoyer cette motion au Conseil administratif, afin que le magistrat en charge du département de la culture et du sport puisse poursuivre ses efforts, continue à travailler avec ses homologues, afin de permettre à l'ACGLS d'organiser cette fête en 2016.

M. Jean-Charles Lathion (DC). La préopinante a pratiquement préparé le dossier de candidature pour la Ville de Genève et je l'en remercie. Ce qui motive surtout le Parti démocrate-chrétien à appuyer vivement cette proposition, c'est que, comme vous le savez, le Canton de Genève est souvent loin des manifestations fédérales. La lutte est un sport national mais qui a principalement son ancrage en Suisse alémanique, et nous trouvons que, là, nous avons une excellente occasion de montrer que Genève est également attachée à ces traditions nationales, à faire venir la Suisse à elle. Cela nous permettra d'être mieux compris dans d'autres dossiers primordiaux.

M. Christo Ivanov (UDC). En effet, comme l'a dit M. Lathion, il s'agit de montrer à la Suisse entière que Genève fait partie de ce pays et n'est pas en marge, comme souvent dans bien des domaines. Soutenons donc sans réserve cette manifestation, car la concurrence avec Fribourg, Estavayer-le-Lac et Neuchâtel, avec Colombier, sera rude! Outre la lutte suisse, je rappelle qu'il y a également le hornuss et, surtout, le lancer de la pierre d'Unspunnen. Pour ceux qui veulent se préparer, c'est le moment de s'y essayer: 83 kilos et des poussières... L'Union démocratique du centre votera sans problème cette motion.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs, pour une fois, c'est un sujet qui nous rassemble tous. Cela fait plaisir de voir que nous sommes tous d'accord pour soutenir la candidature de Genève Ville, Carouge et Lancy pour la Fête fédérale de lutte en 2016.

Comme l'a dit mon collègue, la lutte, le lancer de la pierre et le hornuss sont des sports nationaux, de tradition, peu connus chez nous, malheureusement, et c'est pourquoi il faut absolument soutenir cette fête, qui est très populaire en

Suisse alémanique, qui a énormément de succès. Alors, pour une fois, qu'elle ait lieu à Genève, ce sera un plaisir.

M. Jean-Charles Rielle (S). Mesdames et Messieurs, permettez-moi, en tant que président de la commission des sports, de vous lire les deux derniers paragraphes du rapport: «Les membres de la commission étant enthousiastes et acquis-e-s à la Fête fédérale de lutte en 2016 à Genève, soumise au vote, la motion est acceptée à l'unanimité. En marge de son vote, la commission a insisté sur la nécessité d'un large soutien à la candidature genevoise.»

Ce soir, je vous demande vraiment de faire un effort, de voter cette motion à l'unanimité, pour que Genève puisse organiser cette belle fête en 2016. Je vous remercie.

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 58 oui contre 2 non (1 abstention).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- tout mettre en œuvre pour faciliter la venue de la Fête fédérale de lutte en 2016 à Genève, notamment par la constitution d'un groupe de travail et une aide à la préparation du dossier de candidature;
- collaborer avec le Canton à la réalisation de cet objectif via un soutien politique et financier.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

4164 SÉANCE DU 30 JANVIER 2012 (après-midi) Propositions des conseillers municipaux – Interpellations – Questions écrites 6. Propositions des conseillers municipaux. Néant.

8. Questions écrites.

7. Interpellations.

Néant.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1.	Communications du Conseil administratif	4098
2.	Communications du bureau du Conseil municipal	4098
3.	Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 19 janvier 2011 en vue de la vente par la Ville de Genève à l'Hospice général de la parcelle N° 2766 de la commune de Veyrier, d'une surface de 1551 m², sise 7, chemin des Beaux-Champs, comprenant le pavillon Charles-Galland, et de sa dépendance, la part de copropriété pour une quote-part inconnue de la parcelle N° 4517 de la commune de Veyrier, formant le chemin des Beaux-Champs, pour le prix de 2 160 000 francs (PR-855 A/B)	4099
4.	Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 2 février 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit net de 5 136 000 francs, porté à 5 386 000 francs, destiné à la réalisation des mesures à l'essai, durant une année, de la première tranche de l'initiative populaire IN-2 (166) «200 rues sont à vous – pour des rues ouvertes à la vie et aux mobilités douces!» (PR-862 A/B). Troisième débat.	4137
5.	Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la motion du 3 novembre 2010 de MM. Simon Brandt, Rémy Burri, Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Alexandre Wisard, Mathias Buschbeck, Christophe Buemi, Alexandre Chevalier, Roland Crot, Jacques Hämmerli, M ^{mes} Florence Kraft-Babel et Martine Sumi, renvoyée en commission le 22 novembre 2011, initiulée: «Fête fédérale 2016: Genève doit se mêler à la lutte» (M-947 A)	4157
6.	Propositions des conseillers municipaux	4164
7.	Interpellations	4164
R	Questions écrites	4164

La mémorialiste: *Marguerite Conus*